



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie

Document d'orientation stratégique société civile et engagement citoyen 2023-2027



Cette stratégie est le résultat d'une large consultation ayant rassemblé :

- la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE/DGM)
- la direction générale des affaires politiques et de sécurité (MEAE/DGP)
- le centre de crise et de soutien (MEAE/CDCS)
- le centre d'analyse, de prévision et de stratégie (MEAE/CAPS)
- les ambassades du réseau diplomatique français
- le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse
- le ministère de l'Economie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique
- le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques
- le ministère de l'Intérieur et des outre-mer
- le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- le groupe AFD
- France Volontaires
- l'Agence du service civique
- le Fonjep
- CFI (Canal France International)

Réalisation :

Délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse (DGM/CIV) :
Camille Mazari, Anne-Charlotte Dommartin, Thibaut Lespagnol et l'ensemble de l'équipe

Remerciements :

DGM/CIV tient à remercier de leur disponibilité les différents acteurs ayant contribué à l'enrichissement de la stratégie :

Coordination SUD, Comité français de l'UICN, Réseau Euromed France, SO Coopération, ACF, Forus, SOS Villages d'Enfants, PFONGUE, FIDH, Fondation Schneider, Fondation Veolia, CCFD-Terre Solidaire, Equipop, Humanité & Inclusion, Solidarités International, ONE, Fondation l'Oréal, Solthis, FORIM, Fondation Pierre Fabre, Alima, La Guilde européenne du RAID, F3E, Groupe SOS, Sidaction, GRDR, les membres du CNDSI ainsi que l'ensemble des organisations de la société civile et des réseaux régionaux multi acteurs ayant participé au processus de consultation.

Le présent document est disponible en ligne sur le site France Diplomatie :
www.diplomatie.gouv.fr/

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Photo de couverture : © Butterfly / France Volontaires

Légende : À Nkayi au Congo, Juliette, volontaire de solidarité internationale auprès de la fondation SARIS, accompagne les coopératives et les individuels dans la mise en œuvre de leurs activités génératrices de revenus.

Sommaire

Préface	4
Résumé	6
Partie 1 Les sociétés civiles sur la scène internationale en 2022	8
A. Une multiplication des acteurs impliqués dans la réalisation des politiques publiques portées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	8
1. L'écosystème de la société civile impliquée dans les questions internationales se complexifie et se diversifie	8
2. Le rôle et l'expertise incontournable des ASI	12
3. Co-construction des actions de volontariat	14
4. Favoriser l'ouverture au monde de toutes et tous	15
B. Contexte international	16
1. Rétrécissement des espaces dévolus à la société civile	16
2. Le défi des mouvements informels et de la numérisation de l'engagement	18
3. Nouveaux engagements, nouvelles contraintes ?	18
C. Contexte à l'issue de la pandémie de Covid-19 et changement des pratiques	21
Partie 2 État des lieux des relations Equipe France avec la société civile	22
A. Dialogue et structuration du milieu associatif local	22
1. Rôle des ambassades	22
2. Rôle des opérateurs	23
B. Co-construction des politiques publiques	24
C. Rôle du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI)	24
D. Relance du volontariat	25
E. Les Réseaux régionaux multi acteurs (RRMA)	25
Partie 3 Pratiques des partenaires bilatéraux et multilatéraux	27
A/ Soutien aux OSC locales	27
B/ Montants de l'APD/OSC et priorités de nos partenaires	27
C/ Dispositifs de volontariat	28
D/ Groupes de partenaires techniques et financiers « société civile »	28
Partie 4 Vision et enjeux du partenariat	29
Partie 5 Axes stratégiques et moyens de mise en œuvre	30
AXE 1 : Promouvoir un environnement favorable pour toutes les composantes de la société civile à travers le monde et en France	30
AXE 2 : Soutenir le développement, la structuration et l'initiative des OSC partenaires	32
AXE 3 : Développer des partenariats avec l'ensemble des acteurs de la société civile	35
AXE 4 : Favoriser l'engagement citoyen	37
AXE 5 : Renforcer la présence et la voix des OSC, en particulier de langue française, sur la scène internationale	40
Annexe 1 Sigles et abréviations	42
Annexe 2 Liste des enceintes de concertations sectorielles régulières avec les OSC	45



Ce début de 21^e siècle est marqué par l'irruption des sociétés civiles sur la scène internationale. L'émergence de dynamiques locales et d'acteurs non-étatiques puissants vient compléter, parfois bousculer, les relations interétatiques traditionnelles pour répondre aux enjeux globaux qui nous font face (changement climatique, pandémies, etc.).

Les organisations de la société civile (OSC) sont en première ligne, partout dans le monde, pour défendre les valeurs universelles qui sont les nôtres – respect des droits humains et dignité de la personne humaine, égalité entre les femmes et les hommes, bonne gouvernance, liberté d'expression – et pour promouvoir un agenda ambitieux de développement durable, de solidarité et de lutte contre les inégalités mondiales.

Les OSC sont des partenaires essentiels pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable. Leur action concrète au bénéfice des populations vulnérables, leur réactivité et leur agilité dans des contextes souvent difficiles, leur connaissance du terrain et leurs réseaux locaux font des OSC des partenaires et des interlocuteurs incontournables pour mener une politique de solidarité crédible et efficace.

La société civile a enfin un rôle précieux de plaidoyer en faveur de la solidarité internationale, auprès des pouvoirs publics, des territoires et des citoyens. Nous avons besoin de ces vigies – et parfois même de ces lanceurs d'alerte – dont l'exigence et la rigueur améliorent l'efficacité de l'action publique et contribuent à sa redevabilité vis-à-vis de nos concitoyens et des populations bénéficiaires.

Toutefois, depuis l'adoption en 2017 du premier « document d'orientation politique relatif au partenariat entre le ministère des affaires étrangères et la société civile », le contexte international a profondément évolué. De nouvelles thématiques et priorités ont émergé : processus de localisation de l'aide, promotion de l'égalité femmes-hommes, prise en compte des enjeux climatiques, adaptation aux nouveaux défis numériques.

Dans le même temps, nous observons un rétrécissement inquiétant de l'espace public et des marges d'action dévolues aux OSC dans de nombreux pays. Je veux à ce titre renouveler l'engagement indéfectible du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour la défense d'un environnement favorable aux acteurs de la société civile, partout dans le monde. Et je veux personnellement saluer le dévouement, le professionnalisme et les sacrifices des milliers de femmes et d'hommes qui, au sein des organisations de la société civile, œuvrent au quotidien pour un monde plus juste et durable.

Les partenariats entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et la société civile sont denses et anciens. Nous pouvons mesurer avec satisfaction le chemin parcouru depuis 2017 : doublement de notre aide publique au développement transitant par les OSC, forte augmentation de notre action humanitaire – dont une large part est mise en œuvre par des OSC – promotion de mécanismes innovants au bénéfice des sociétés civiles – par exemple à travers la création d'un fonds de soutien aux

Préface

organisations féministes ou le renforcement de notre politique de développement dans les domaines du sport et des industries culturelles et créatives. Ces avancées ont été consacrées par la loi du 4 août 2021 qui « reconnaît le rôle, l'expertise et la plus-value des organisations de la société civile, tant du Nord que du Sud, et de l'ensemble des acteurs non étatiques impliqués dans la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales ».

Sur le continent africain, le dialogue avec toutes les composantes de la société civile est également au cœur du nouveau partenariat que nous nous attachons à construire depuis 2017. C'est aussi l'esprit du Nouveau Sommet Afrique-France de Montpellier que je m'efforce de faire vivre lors de chacun de mes déplacements.

Le MEAE reste pleinement mobilisé pour approfondir encore davantage son partenariat avec la société civile, pour soutenir tous ses acteurs et pour les accompagner au quotidien afin d'être en mesure, ensemble, de relever les défis de notre époque.

C'est pourquoi ce nouveau document d'orientation stratégique « Société civile et engagement citoyen » pour la période 2023 – 2027 est structuré en deux temps. Il présente d'abord des éléments d'analyse, de bilan et de prospective pour caractériser finement les enjeux et défis auxquels font face les OSC dans le monde actuel. Dans un second temps, il dresse une feuille de route claire autour de cinq axes : promotion d'un environnement favorable aux OSC ; soutien à leur développement et à leur structuration ; développement des partenariats ; renforcement de l'engagement citoyen et soutien au rôle de plaidoyer des OSC.

Cette stratégie a été élaborée en étroite association avec l'ensemble des composantes de la société civile, les services de tous les ministères concernés et les opérateurs de l'État qui auront pour responsabilité de la mettre en œuvre durant les cinq prochaines années.

« Associer davantage la société civile, trouver des partenaires et des alliés pour relayer notre action et l'explication de notre action, et nous adapter aux changements des théâtres, coopérer sans naïveté et réagir sans passion. »

Discours du Président de la République devant les ambassadrices et les ambassadeurs, 1^{er} septembre 2022

Je remercie l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'élaboration de cette stratégie et me réjouis d'œuvrer à leurs côtés au renforcement du partenariat entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la société civile.

Chrysoula Zacharopoulou,

Secrétaire d'État chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats Internationaux

Résumé



Le présent document constitue la première stratégie du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour la société civile et l'engagement citoyen. Cette stratégie a pour ambition de doter le MEAE d'objectifs et de moyens concrets en vue de consolider la relation partenariale avec l'ensemble des secteurs de la société civile et d'œuvrer ensemble à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Les associations de solidarité internationale (ASI) conservent un rôle prépondérant dans le secteur et demeurent des partenaires de premier plan du MEAE depuis plusieurs décennies. À leurs côtés, de nouveaux acteurs ont émergé et apportent une expertise propre à leurs domaines de compétences, ainsi que de nouvelles formes d'intervention : fondations, acteurs de l'économie sociale et inclusive, plateformes multi-acteurs voire mouvements informels.

Les organisations de la société civile (OSC) jouent de nombreux rôles essentiels : conception de projets et d'approches innovantes, renforcement des sociétés civiles dans les pays partenaires, défense de l'espace qui leur est dévolu, plaidoyer en faveur de la solidarité internationale, suivi de la redevabilité des pouvoirs publics auprès des populations, sensibilisation et mobilisation des citoyennes et citoyens sur les enjeux internationaux.

À travers le monde, elles subissent néanmoins des atteintes croissantes à leurs libertés. Ce rétrécissement des espaces qui leur sont dévolus limite leurs capacités d'actions. Elles sont également confrontées à l'émer-

gence de nouvelles formes d'organisations sociales, notamment numériques, qui bousculent leurs modes d'action traditionnels et les engagent à renouveler leurs méthodes de fonctionnement. À l'aune de l'émergence de nouvelles normes, qu'elles soient promues par les OSC elles-mêmes ou leur soient imposées – localisation de l'aide, enjeux climatiques, égalité femmes-hommes, adaptation aux défis numériques, lutte contre les financements illicites – les OSC repensent leur méthodes d'action, conformément à leurs engagements et à ceux des bailleurs français et internationaux, les partenaires bilatéraux de la France menant des réflexions similaires face à ces nouveaux enjeux.

Dans ce contexte, les interactions entre l'Equipe France et les OSC sont denses et de qualité. Le MEAE développe et diversifie ses partenariats avec l'ensemble des composantes de la société civile, dans une logique de dynamique multi-acteurs, et leur apporte un soutien technique et financier via ses services en administration centrale, les Ambassades et les opérateurs de l'État. Les OSC contribuent à l'élaboration des politiques publiques dans une démarche de co-construction – notamment dans le cadre du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) – et demeurent des opératrices de mise en œuvre incontournables.

Les dispositifs d'engagement citoyen comme l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale sont les préalables et l'un des déterminants du travail associatif. De nombreux dispositifs d'engagement volontaire ou bénévole à l'international répondent à des situations multiples en fonction des motivations, disponibilités ou sensibilités de chacun et chacune, et des besoins identifiés au sein de la communauté d'accueil. La palette des dispositifs de volontariat ouverts à la réciprocité continue de s'élargir, dans une démarche partenariale et co-construite. La LPDSLIM reconnaît donc le volontariat comme l'un des outils de la politique de solidarité internationale française.

La stratégie « société civile et engagement citoyen » contribue à la mise en œuvre des stratégies sectorielles du MEAE. La préservation des cadres de dialogue avec la société civile permet de rester attentif aux évolutions des sociétés civiles dont les mutations actuelles sont importantes et qui contribuent à la promotion des droits humains, la défense de la démocratie, la lutte contre les inégalités et la préservation de la planète.

Axes stratégiques

AXE 1 Promouvoir un environnement favorable pour toutes les composantes de la société civile à travers le monde et en France

Dans un contexte de rétrécissement des espaces dévolus à la société civile, la France doit s'attacher à sensibiliser ses partenaires bilatéraux et dialoguer sur la scène multilatérale pour préserver un environnement favorable à la société civile comme elle doit s'attacher à préserver et consolider cet environnement en France. Le MEAE s'appliquera à promouvoir des cadres normatifs favorables à la société civile et à faciliter la mise en œuvre des activités menées par les organisations de la société civile.

AXE 2 Soutenir le développement, la structuration et l'initiative des OSC partenaires

Les associations françaises de solidarité internationale sont historiquement constituées d'un maillage dense et divers de petites structures qu'il convient d'accompagner. Le renouvellement des modèles économiques et opérationnels des OSC, lié à l'évolution des pratiques et des normes, nécessite un soutien adapté. Le MEAE veillera à l'amélioration du financement des écosystèmes de la société civile. Il accompagnera le renforcement des capacités des OSC françaises, ainsi que le processus de localisation de l'aide.

AXE 3 Développer des partenariats avec l'ensemble des acteurs de la société civile

L'évolution des écosystèmes de la société

civile se caractérise par le rôle croissant d'une diversité d'acteurs dans le domaine de la solidarité internationale. La promotion de dynamiques multi-acteurs, les échanges entre le secteur public, le secteur privé et les différentes composantes des OSC, comme la co-construction des politiques publiques contribuent à la bonne mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des priorités de la France. À ce titre, le CNDSI est l'enceinte de concertation qui structure le dialogue entre l'État et les OSC dans leur diversité. Le MEAE s'attachera à promouvoir l'action de l'ensemble des secteurs des organisations de la société civile. Il s'appliquera à renforcer le rôle des OSC dans la co-construction des politiques publiques et à faciliter les échanges humains entre les différentes composantes de la société civile, l'administration et le secteur privé.

AXE 4 Favoriser l'engagement citoyen

En soutien à l'engagement citoyen, la France doit promouvoir des cadres législatifs favorables au déploiement de volontaires à l'international et poursuivre le développement de ses propres programmes de volontariat, qui ont la particularité d'être co-construits avec des OSC du Nord et du Sud. Le MEAE s'attachera à promouvoir un cadre favorable à l'engagement citoyen. Il accompagnera le développement des dispositifs de volontariat et s'emploiera à valoriser l'expérience de volontariat dans les parcours de carrière.

AXE 5 Renforcer la présence et la voix des OSC, en particulier de langue française, sur la scène internationale

Les activités de plaidoyer des OSC françaises et francophones sur la scène internationale gagneraient à être renforcées, alors que leur expertise dans de nombreux domaines est unanimement reconnue. La France œuvrera à une meilleure prise en compte des positions portées par les OSC françaises et francophones dans les instances multilatérales et développera des outils permettant aux OSC, ainsi que leurs plateformes et réseaux, d'être plus présentes et visibles dans ces enceintes.

Partie 1

LES SOCIÉTÉS CIVILES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE EN 2022

A ◦ Une multiplication des acteurs impliqués dans la réalisation des politiques publiques portées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

1/ L'écosystème de la société civile impliquée dans les questions internationales se complexifie et se diversifie

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) reconnaît comme organisations de la société civile (OSC) : les associations de solidarité internationale (ASI), fondations quelle que soit leur nature (reconnues d'utilité publique, d'entreprise, sous égide ou fonds de dotation), coopératives, associations professionnelles, organisations syndicales et d'employeurs, acteurs économiques à but lucratif limité – entreprises sociales et solidaires – ainsi que leurs réseaux et plateformes, d'après la définition retenue et partagée par l'OCDE et ses pays membres. Les OSC se caractérisent par leur indépendance des pouvoirs publics, leur capacité à innover et la priorité qu'elles accordent à satisfaire les besoins des communautés locales. Le MEAE respecte leur autonomie et a pour objectif d'œuvrer avec ces mêmes organisations à la réalisation des ODD à travers des méthodes de travail allant de la coopération, de la co-construction, au soutien à leurs initiatives propres.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 implique une participation de la société civile dans la promotion et la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

L'alliance de toutes les forces et de tous les acteurs et actrices est impérative pour réaliser les 17 ODD, adoptés en 2015 par les États membres des Nations unies et qui « répondent aux défis mondiaux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice ». L'ODD 17 porte spécifiquement sur la réalisation de partenariats afin d'atteindre les objectifs. Les défis d'aujourd'hui sont considérables, alors que 50% des besoins humanitaires ne sont pas couverts¹.

L'ODD 17.16 appelle à « renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable ».

L'ODD 17.17 appelle à « encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière ».

En outre, le texte cadre de l'Agenda 2030 reconnaît explicitement les groupes de volontaires en tant que parties prenantes dans la réalisation des 17 ODD (paragraphe 45).

1. Sommet humanitaire mondial d'Istanbul

→ Les Associations de solidarité internationale (ASI)

Dans le seul secteur des associations, on compte de nos jours plus de 10 000² ASI françaises impliquées dans l'accomplissement des ODD. La majorité n'est composée que de bénévoles, aux côtés desquelles évoluent des structures professionnelles petites ou moyennes, des structures d'envergure internationale et quelques « multinationales » françaises de la solidarité internationale. À l'exception d'une poignée d'ASI à dominante d'experts, la plupart combinent une base militante et/ou bénévole avec des équipes salariées.

Ce secteur de la solidarité internationale jouit ces dernières années d'une situation économique globalement favorable³, bien que ce constat mérite d'être nuancé en fonction de la taille des ASI et de leur territoire d'implantation, et poursuit sa structuration. Il

est accompagné dans ce mouvement par la plateforme Coordination SUD, regroupant 180 ONG françaises actives dans les domaines de l'humanitaire et du développement, membres en propre ou au sein de six collectifs d'ONG (CLONG-Volontariat, CNAJEP, CHD, CRID, FORIM et Groupe initiatives), et dont les missions visent à la promotion, au développement et à la professionnalisation du secteur par la formation, la capitalisation et la diffusion de l'information.

De nombreux acteurs associatifs français n'ayant pas la solidarité internationale comme objet social mais comme secteur d'activité au service de leur cœur de métier (exemple : association socio-éducatives, médico-sociales, organismes de formation, missions locales, associations jeunesse et sports, d'éducation populaire ou encore acteurs de d'insertion) développent ces dernières années leurs actions à l'international et nourrissent plus largement la croissance du secteur de la solidarité

Les ASI au sein de l'écosystème associatif national et international

La France compte 1 500 000 associations, ce qui représente un budget de 113 milliards d'euros, soit 3,3 % du PIB. Le secteur employait environ 1 780 000 salariés en 2021⁴. Parmi ces associations, les ASI françaises constituent une niche au sein de laquelle coexistent les membres d'un écosystème diversifié bénéficiant d'une situation économique relativement favorable sur la période 2016-2020. Ce dernier se caractérise par une très forte concentration économique : les très grandes ASI captent la majorité des ressources – tendance qui s'est accentuée sur cette période – et le taux de croissance de leurs ressources reste supérieur à celui des autres ASI⁵. Cependant, les plus petites d'entre elles bénéficient depuis quelques années d'un meilleur accès aux financements publics⁶. Les ASI françaises font face à un double enjeu : le renouvellement de leurs bases militantes et donatrices et leur légitimité en tant que corps intermédiaires. Le nombre important d'acteurs de la solidarité internationale accentue la concurrence pour l'accès aux dons. La fidélisation des donateurs apparaît comme une démarche essentielle⁷. Si la troisième édition de l'étude sur les modèles socio-économiques des associations françaises de solidarité internationale illustre le développement substantiel des

activités des très grosses ONG⁸, l'écosystème des ASI françaises reste dans son ensemble en retrait par rapport aux OSC internationales, principalement anglo-saxonnes. Ce différentiel de taille, s'il n'empêche pas les OSC françaises d'être influentes sur la scène internationale, comme en témoigne le dernier classement de NGO advisor⁹, est un défi majeur pour le secteur. En France, le paysage des ASI est très morcelé et comprend de nombreuses structures de petite taille, ce qui constitue un atout autant qu'un défi.

La création d'un écosystème robuste d'ASI françaises actives sur un secteur commun, à l'image de l'Alliance Education créée par Solidarité Laïque et Aide et Action ou de l'alliance entre le GRET et AVSF, répond au vœu du MEAE de mieux valoriser l'expertise des ASI françaises sur la scène internationale. La France a la volonté d'accompagner le passage à l'échelle d'ONG de taille intermédiaire vers la catégorie de très grandes ONG. Egalement, le partenariat entre le MEAE et les OSC françaises doit permettre le renforcement de la capacité d'action et de plaidoyer de ces dernières, notamment au sein des instances multilatérales, en vue d'une juste reconnaissance de l'expertise française. Aussi, le MEAE et l'AFD soutiennent les initiatives de structuration du milieu associatif des ASI françaises, telles que le Groupe Enfance de la CHD ou la Plateforme des droits de l'Homme.

2. « Au 31/06/2020, la France compte 17 503 ASI enregistrées, 14 274 officiellement actives, 483 à l'activité formelle significative, et 220 considérées comme professionnalisées ». Étude socioéconomique des associations françaises de solidarité internationale : contributions, modèles et évolutions, Institut français du monde associatif, Fondation pour l'Université de Lyon ; étude réalisée par S. Núñez Regueiro, 2020

3. Coordination SUD, « Les modèles socio-économiques des associations de solidarité internationale (ASI) françaises 2016-2020, Nouvelle édition de l'étude Argent ASI », Paris, Coordination SUD, Avril 2022

4. MENJ, « Reprise de l'emploi associatif en 2021 », 09/02/2022

5. Coordination SUD, « Les modèles socio-économiques des associations de solidarité internationale (ASI) françaises 2016-2020, Nouvelle édition de l'étude Argent ASI », Paris, Coordination SUD, Avril 2022, p.34

6. *Ibid.* p.30

7. *Ibid.* p.49

8. *Ibid.*

9. [thedotgood.net/ranking/world-200-sgos/](https://www.thedotgood.net/ranking/world-200-sgos/) Top 200 des OSC les plus influentes.

internationale. Ils apportent de nouveaux moyens financiers, mais également une expertise reconnue en termes d'éducation, de lutte contre la pauvreté, de santé, etc. Parallèlement, différentes organisations humanitaires jusque-là exclusivement tournées vers l'international mettent leur expérience au profit de projets en France. Ce lien de plus en plus important entre les actions en France et à l'étranger, qu'il s'agisse d'actions de terrain ou d'éducation à la solidarité, illustre les enjeux d'interconnexion portés par les ODD.

Une expertise française pour l'humanitaire et l'urgence ?

Depuis l'épopée des « French doctors » au Biafra à la fin des années soixante, le savoir-faire français en matière d'humanitaire est reconnu. Médecins sans frontières (MSF), Handicap International (HI), Médecins du Monde (MDM) et Action contre la Faim (ACF) ont développé des réseaux internationaux avec des chapitres nationaux dans de nombreux pays. Par ailleurs, l'expertise de ces organisations est reconnue internationalement par les acteurs opérant en contexte de crise, dont particulièrement les fonds et programmes des Nations unies qui apprécient leurs compétences et savoir-faire.

L'expertise en matière de lutte contre la malnutrition et de santé globale des organisations de la société civile françaises est reconnue à travers le monde, et notamment leur capacité d'innovation dans ce secteur. Ces organisations contribuent à la mise en œuvre des programmes des bailleurs bilatéraux et multilatéraux. Elles sont souvent sollicitées pour contribuer aux activités des organisations internationales sur le terrain.

Dans la lignée du Plan d'action « Migrations internationales et développement » et dans la perspective de la présidence du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) 2022-2023, le partenariat avec les diasporas demeure dense. Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) est conforté dans son rôle redistributif auprès des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM), au travers de dispositifs complémentaires de financement de micro-projets et méso-projets. **Le Nouveau Sommet Afrique France (NSAF) et le Forum des Mondes Méditerranéens (FMM), qui se sont tenus respectivement en octobre 2021 et mars 2022, ont consacré le rôle des diasporas dans une logique de double espace, et notamment des organisations constituées des représentants des jeunes.**

En France et dans nos pays partenaires, **les écosystèmes de volontariat fondés sur la collaboration entre États et sociétés civiles se développent.** Les OSC jouent une part

Soutien aux micro-projets

La **Guilde**, organisation créée en 1967 et reconnue d'utilité publique, intervient dans quatre secteurs : l'aventure, le volontariat, les microprojets et l'intervention développement. Son ancrage et son expérience en font une organisation faitière en matière de volontariat, notamment dans le cadre des dispositifs de « service civique » et de « volontariat de solidarité internationale ». Depuis 1983, l'Agence des microprojets traduit l'ambition de la Guilde d'accompagner et de financer la réalisation de projets de solidarité internationale portés par des associations françaises disposant de moins de 130 000 euros de ressources annuelles dans les pays éligibles au CAD de l'OCDE. Avec le soutien du MEAE et de l'AFD, la Guilde met en œuvre plusieurs programmes d'appui à la solidarité internationale, parmi lesquels le dispositif d'appui aux microprojets « Sport & développement/ Impact 2024 International » (depuis 2019) et la « Plateforme territorialisée des microprojets ».

Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, fédérations et regroupements d'Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM) engagés dans des actions d'intégration des immigrés en France et de développement dans les pays d'origine. Créé en 2002 avec le soutien du MEAE, il regroupe 1 000 associations intervenant en Afrique subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud-est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien. Il soutient ses membres en matière de structuration interne, d'information, de formation et plaidoyer. Le programme d'appui aux projets des OSIM – PRA/OSIM – est un dispositif d'accompagnement, de cofinancement et de capitalisation de micro-projets de développement local.

prépondérante dans l'initiative, l'élaboration et la mise en œuvre de missions et de programmes de volontariat. Avec l'appui de France Volontaires, elles sont motrices dans la mise en place et le renforcement de cadres nationaux et internationaux de volontariat.

La jeunesse joue un rôle majeur dans les dynamiques de transformation sociale : en 2020, 58 % des jeunes ont participé à une ou plusieurs activités d'organisations de jeunesse (activités sportives, volontariat, activités en faveur de l'environnement), soit une augmentation de 17 % par rapport à 2019¹⁰. Pendant la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, l'engagement bénévole ou militant des jeunes a poursuivi sa progression, principalement sur les questions environnementales et sociales¹¹.

10. Eurobaromètre Flash consacré à la jeunesse et à l'Année européenne de la jeunesse, février-mars 2022

11. INJEP, Baromètre sur la jeunesse française, 2021



Porté par Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (AVSF), le projet « Transitions agroécologiques et résilience des territoires ruraux » contribue à renforcer les organisations paysannes et les sociétés civiles au sein de 15 pays.

Le MEAE reconnaît la place des jeunes dans sa relation avec la société civile, l'importance de favoriser la pleine participation des jeunes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, et le potentiel de l'initiative et de la diversité des formes d'engagement des jeunes.

→ Les autres acteurs de la solidarité internationale

De nouveaux acteurs interviennent également dans le champ de la solidarité internationale depuis plusieurs années, au-delà des mouvements informels¹², qui font évoluer les méthodes de plaidoyer traditionnelles au sein de l'opinion publique internationale et challengent les corps intermédiaires traditionnels. À ce titre, plusieurs exemples de pratiques et de méthodes peuvent être évoqués pour illustrer cette évolution du paysage.

Le modèle français de l'économie sociale et solidaire (ESS) étant reconnu pour ses méthodes et sa structuration, la France s'emploie à le promouvoir au niveau européen et international¹³, afin de maximiser le potentiel du secteur pour contribuer à une relance durable, inclusive et résiliente des économies et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. La stratégie du MEAE « Innover ensemble¹⁴ » promeut les nouveaux modèles de l'ESS à l'international, reconnaît la complémentarité des politiques publiques et des initiatives portées par le secteur de l'économie sociale et solidaire, soutenues par une régulation adaptée, et a permis de soutenir et de valoriser des projets multi-acteurs innovants à fort impact social ou environnemental, principalement en Afrique.

L'arrimage du secteur de l'ESS aux enjeux de la solidarité internationale permet d'étayer les projets à dimension économique comme la promotion de modèles économiques type commerce équitable, circuit court, transition énergétique et autres qui accélèrent la coopération entre sociétés civiles et entre territoires sur des enjeux partagés.

Les acteurs économiques engagés dans le développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises sont parties prenantes de coalitions d'acteurs pour l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité (à l'image des entreprises membres de la coalition One Planet Business for Biodiversity) et le développement d'infrastructures durables adaptées aux besoins des populations.

Dans le cadre de son engagement pro bono, un cabinet d'avocats¹⁵ a conseillé l'Agence française de développement (AFD) sur la rédaction des contrats de financement et de subvention afférents au premier contrat à impact de développement (ou Development Impact Bond/DIB) français, financé par le MEAE, et visant à améliorer la gestion de l'hygiène menstruelle en Ethiopie. Cet instrument de financement innovant liant le secteur public (AFD et MEAE) et privé (BNP Paribas et l'ONG CARE) s'inscrit dans l'ODD 5 « Égalité entre les sexes » et est labellisé « Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) » puisque le programme soutiendra des organisations de la société civile éthiopienne¹⁶.

12. Voir *infra* p.18 : Le défi des mouvements informels et la numérisation de l'engagement

13. Au niveau européen, le rôle de l'ESS dans la mise en œuvre des ODD a été valorisé dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'UE (Groupe de travail « Agenda 2030 » du Conseil, conférence ministérielle informelle et manifestation européenne sur l'économie sociale). Au niveau international, une recommandation de l'OCDE pour l'ESS et l'innovation sociale a été adoptée le 10 juin 2022 ; des conclusions universelles relatives à l'ESS ont été adoptées par la Conférence internationale du Travail le 10 juin 2022 ; la France soutient l'élaboration d'un projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'ESS.

14. « Innover ensemble – Stratégie de promotion des nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive à l'international », MEAE, 2016

15. Gide, conseil de CARE France, AFD et BNP Paribas, 31/01/2022

16. France Diplomatie, « Signature du premier contrat à impact de développement français destiné à soutenir la gestion de l'hygiène menstruelle en Ethiopie », 28/01/2022

Le partenariat entre différentes composantes de la société civile s'illustre également **au travers du dispositif de mécénat de compétence**, lorsque des entreprises mettent à disposition des salariés au profit d'ASI, de manière ponctuelle comme pour l'organisation d'un événement ou sur le long terme. Dans ce cadre, le dispositif des Congés de Solidarité Internationale permettant la mobilisation de salariés d'entreprise mettant leurs expertises à disposition de projet d'ASI est en cours d'évaluation par le MEAE.

Certaines entreprises sont impliquées dans une logique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) proactive ou développent le mécénat de compétence dans une logique de changement sociétal et non de gestion des ressources humaines ou de communication.

Le partenariat avec les fondations françaises est dense. L'AFD dénombre plus d'une centaine de fondations contribuant au co-financement des OSC financées sur le dispositif Initiatives OSC (I-OSC) de l'AFD. Les fondations privées jouent un rôle croissant à la fois dans leur capacité de mobilisation pour les crises, comme en Ukraine en 2022 – en lien notamment avec le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE – et dans une approche sectorielle de la solidarité internationale. Le rôle grandissant des fondations dans le développement est rappelé dans la stratégie du MEAE « Philanthropie et développement¹⁷ ». Les fondations y sont reconnues pour leurs spécificités structurelles et opérationnelles, qui en font des acteurs clés pour le développement durable à travers leur expertise sectorielle et géographique, leur ancrage local, ou encore leur capacité d'innovation et la flexibilité de leur action. Des pistes d'action concrètes sont proposées pour renforcer les synergies d'action et les partenariats entre le gouvernement français et les fondations et, ainsi, créer un effet de levier significatif sur le financement des ODD. Les partenariats entre les fondations et les têtes de réseaux généralistes, thématiques, sectoriels ou territoriaux sont à encourager pour imaginer l'ingénierie d'accompagnement et de financement des initiatives de la société civile.

Les partenariats avec des fondations étrangères existent également au niveau du MEAE avec la Fondation Gates pour des actions liées à la santé principalement en Afrique, ou encore l'Aga Khan Development Network – AKDN – pour le développement humain en Asie, Afrique orientale et Moyen-Orient, comme au niveau de l'AFD avec la fondation égyptienne Sawiris, pour le co-financement de projets en faveur du développement humain en Égypte.

Le Forum de Paris sur la paix, en tant que grande plateforme dédiée aux initiatives multi-acteurs, contribue à la mise en réseau des différents acteurs de la société civile, y compris les fondations, françaises et étrangères.

2/ Le rôle et l'expertise incontournables des ASI

Les ASI (associations loi 1901 et 1908, fondations reconnues d'utilité publique) demeurent des actrices clés de la solidarité internationale et les premières et principales partenaires du MEAE et de ses opérateurs. Elles entretiennent une relation historique et ancienne avec le MEAE, qui remonte à la création du premier service de liaison avec les organisations internationales non gouvernementales en 1965, dont la délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse du MEAE (DGM/CIV) est l'héritière.

Elles jouent plusieurs rôles essentiels : conceptrices de projets et d'approches innovantes, actrices de proximité avec les populations les plus vulnérables et de renforcement des sociétés civiles dans les pays partenaires, défenseuses de l'espace qui leur est dévolu, partenaires stratégiques dans les réflexions et le plaidoyer en faveur de la solidarité internationale, vigies de la redevabilité des pouvoirs publics auprès des populations, lanceuses d'alerte, ou encore actrices des territoires en France pour sensibiliser et mobiliser les citoyennes et les citoyens sur les enjeux internationaux.

Au-delà, de par leur mode d'action fondé à la fois sur une coopération, dans un contexte interculturel, mais aussi sur une assise certaine dans la société française, les ASI contribuent à tisser des liens entre des populations aux cultures, aux modes de pensée et aux réalités sociales, économiques, écologiques très différentes. Elles agissent pour une meilleure compréhension et un plus grand respect entre les peuples, élément indispensable à la construction d'un monde harmonieux et en paix. Un atout précieux, car les ASI contribuent ainsi à maintenir une ouverture dans un contexte marqué par la tendance au repli de nos sociétés contemporaines.

→ Co-conceptrices de politiques publiques et partenaires de mise en œuvre

Le secteur associatif occupe une place de premier plan dans les réflexions stratégiques du MEAE pour le partenariat avec la société civile depuis plusieurs décennies. Les ASI sont spécifiquement associées à l'élaboration des politiques publiques de solidarité internationale, dans le cadre notamment du CNDSI, créé en 2014 et dont le rôle est désormais consacré par la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LPDSLIM), construite avec les ASI.

Le CNDSI a contribué à la co-construction de la LPDSLIM dès 2018, notamment au travers du « Forum national pour une politique de développement renouvelée » et de quatre sessions extraordinaires consacrées à la loi, complétées d'une large consultation écrite à laquelle ont participé près de 400 organisations.

17. « Philanthropie et développement – État des lieux et stratégie de partenariat », MEAE, 2021. Le MEAE souhaite renforcer ses partenariats avec les acteurs philanthropiques qui, par leurs pratiques innovantes et pérennes, sont devenus des acteurs incontournables dans le domaine de la coopération internationale.

Les ASI sont devenues d'importantes partenaires stratégiques et techniques pour le MEAE dans des domaines dépassant le seul champ de la solidarité internationale. Ce partenariat est nourri par leur expertise sectorielle (ECSI, genre, climat, alimentation, etc.) et leurs approches innovantes en termes de gouvernance, de modalités de partenariat et de conduite du changement. Dans le cadre des projets FISONG (Facilité d'Innovation Sectorielle) par exemple, les ASI ont démontré leurs capacités à initier des projets innovants et à capitaliser et diffuser des nouvelles pratiques, sur l'ensemble de leurs champs d'expertise.

Les ASI sont également des partenaires centrales de l'AFD sur le dispositif Minka – facilité de l'AFD lancée en 2017 et dédiée à la consolidation de la paix au travers de projets menés dans des contextes de crises (Sahel, Lac Tchad, République centrafricaine, Moyen-Orient), ou du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) au sein duquel les OSC ont pu démontrer leurs capacités d'innovation.

L'ancrage des ASI françaises dans les pays partenaires, en propre ou via des partenariats avec des organisations locales, participe à la reconnaissance de leur expertise en matière d'humanitaire et de développement. Cet ancrage constitue une source complémentaire de connaissance par les ambassades quant à la situation et aux dynamiques de la société civile locale dans les pays partenaires.

→ Aide publique au développement transitant par les OSC

Le montant de l'aide publique au développement (APD) transitant par les OSC a continué sa progression en vue d'atteindre 620M d'euros en 2022, le double du montant alloué en 2017, et atteignait 574M d'euros en 2021.

En 2021, l'enveloppe était répartie de la manière suivante : AFD 291 M€ (+16 M€ /2020) ; CDCS 89 M€ ; Volontariat 15 M€ ; Ambassades 20 M€ ; Aide Alimentaire Programmée (AAP) 23 M€. À cela s'ajoutent les autres subventions de la DGM (Direction générale de la Mondialisation du MEAE), les collectivités territoriales, Expertise France et les autres ministères.

La loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LPDSLIM), en son article 2 – VIII, **consacre le droit d'initiative des OSC. Cela s'illustre par**

L'AFD a mis en place de nombreux dispositifs de financement auxquels peuvent prétendre les OSC. En 2021, les OSC ont ainsi perçu 110,8M€ dans le cadre du dispositif Initiatives-OSC (I-OSC). En 2021, les montants alloués aux OSC par l'AFD atteignaient un total d'environ 291M€ (y inclus FISONG : 5,8M€ ; FFEM : 9,2M€ ; APCC : 3M€ ; financement d'initiatives ou mise en place de projets à la suite d'un dialogue entre OSC et directions thématiques et géographiques de l'AFD à hauteur de 150,4M€).

Les échanges entre le MEAE, l'AFD et les ASI françaises ont été facilités ces dernières années grâce aux efforts financiers déployés pour soutenir la structuration du tissu associatif français. Depuis près de 30 ans, MEAE puis AFD ont soutenu financièrement et encouragé ces efforts. On peut citer à titre d'exemple : CSUD, le réseau F3E, la Commission Agriculture et Alimentation (C2A) de CSUD, le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), le Réseau Action Climat (RAC) et le Projet d'appui à la mobilisation des ONG françaises sur le climat (PAMOC), FORIM, Coalition Education, la plateforme des ONG françaises pour la Palestine, le REF – Réseau Euromed France, le Collectif Haïti de France, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), Groupe Enfance, la Plateforme des droits de l'Homme (PDH) et le Programme Solidarité Eau (PSEAU). Le montant des projets de structuration du milieu associatif (SMA) s'élève à 18,4M d'euros pour la période 2020-2021¹⁸.

À titre d'illustration, le projet SOBioDev d'appui à la structuration du réseau des OSC françaises de biodiversité actives dans les pays du Sud est mis en œuvre par le Comité français de l'UICN.

L'augmentation des crédits au dispositif « Initiatives OSC » désormais également ouvert aux OSC implantées dans les pays éligibles à l'APD (PE-APD). D'autres dispositifs de financements publics transitant par les OSC **répondent également au droit d'initiative.** « Relève du droit d'initiative d'une organisation de la société civile, dans le cadre de ses statuts, de son projet associatif et/ou de ses analyses, une action, un projet, un programme, une stratégie émanant de la volonté de la société civile prenant en compte différentes parties prenantes, au premier rang desquelles les personnes bénéficiaires »¹⁹.

	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits AFD aux et transitant par les OSC (en millions d'euros)	115	136	208	275	291
Montant total APD bilatérale aux et transitant par les OSC (en millions d'euros)	310,4	374,2	460	532	574

Données MEAE

18. Sans inclure les montants du FORIM et de La Guilde

19. Définition donnée par Coordination SUD

Pour y répondre, l'État met en place des dispositifs dédiés comme le dispositif Initiative-OSC, géré depuis 2009 par l'AFD, et qui permet le financement de projets de développement de terrain et d'intérêt général (ECSI et structuration du milieu associatif), ou le Fonds d'innovation pour le développement (FID) créé plus récemment. Parallèlement, le financement français de projets humanitaires respecte le droit d'initiative, qu'il s'agisse des financements octroyés par le CDCS ou de l'aide alimentaire programmée. Le droit d'initiative concerne également les OSC implantées dans les pays récipiendaires de l'aide par le truchement des crédits mis à disposition des ambassades (crédits d'intervention ou crédits FSPI, dont FSPI/PISCCA) ou de dispositifs propres (programme petites initiatives du FFEM).

Enfin, certaines structures fonctionnent selon un mode hybride ayant recours à la fois à des appels à projets ou à des commandes à destination des OSC, mais pouvant également répondre à leurs propositions. C'est le cas d'Expertise France ou des directions GEO et SDD de l'AFD hébergeant les appels à projets crises et conflits, et susceptibles de financer des initiatives présentées par des OSC.

Afin de faciliter l'accessibilité et l'exercice du droit d'initiative au plus grand nombre, le MEAE promeut la mise en place de dispositifs intermédiés, à travers des acteurs-réseaux comme les Réseaux régionaux multi acteurs (RRMA) ou encore via le FORIM ou la plateforme territorialisée des microprojets.

En reprenant la définition mentionnée plus haut de CSUD, en 2021, **53 % de l'APD française (hors collectivités territoriales)** transitant par les OSC répondait au droit d'initiative à travers les financements du dispositif Initiatives-OSC, du FID, du CDCS, de l'AAP, des ambassades, du volontariat et du service civique à l'international. Une part des financements restant (47 %), notamment lorsqu'ils émanent de discussion de gré à gré entre une OSC et l'AFD pourrait également répondre au droit d'initiative mais, faute d'indicateurs, n'est pas encore valorisée comme telle.

3/ Co-construction des actions de volontariat

La LPDSLIM reconnaît le volontariat comme l'un des outils de la politique de solidarité internationale française²⁰. Il incarne un engagement libre et responsable, par lequel des citoyens et citoyennes consacrent du temps à une action d'intérêt général, en France ou à l'étranger, au sein d'une association ou d'un organisme à but non lucratif.

Le volontariat français, co-construit et cofinancé avec les associations françaises et les structures d'accueil, s'inscrit dans une démarche partenariale qui n'a cessé de se renforcer depuis 20 ans. Ainsi, le MEAE, France Volontaires, plateforme du volontariat international d'échange et de solidarité, le FONJEP, gestionnaire de plusieurs dispositifs, et les partenaires associatifs se réunissent régulièrement au sein du groupe de travail dédié au volontariat de solidarité internationale (VSI).

Les missions de VSI sont cofinancées par le MEAE et les organisations d'envoi et d'accueil. Le ministère apporte une contribution financière à la formation au départ, la gestion, la couverture sociale et l'appui au retour à la vie professionnelle. De même le dispositif JSI/VVV-SI (cf. tableau *infra*) associe les partenaires institutionnels et associatifs au sein de groupes de travail thématiques. Les missions et programmes de volontariat sont élaborés et mis en œuvre avec les partenaires locaux, en lien avec les besoins du terrain et des communautés d'accueil, et en phase avec les priorités nationales de développement, répondant ainsi à l'un des critères principaux pour un volontariat responsable et de qualité.

Si le nombre de VSI a considérablement baissé au cours des deux années de pandémie de Covid-19 (2020-2021), les ambassades encouragent ce dispositif et travaillent étroitement à sa relance avec les antennes de France Volontaires. Sur l'année 2019, on comptait 1 963 volontaires de solidarité internationale, et tous dispositifs confondus²¹, 7 000 volontaires et 2 150 bénévoles, chiffre en légère augmentation depuis quelques années. Ces volontaires bénéficient de droits dans le cadre du compte d'engagement citoyen valorisant leur engagement.



Financé par la
Délégation pour
l'Action Extérieure
des Collectivités

Territoriales (DAECT), et porté par France Volontaires, le programme Territoires Volontaires prévoit, à travers un dispositif « clés en mains », d'accompagner des collectivités territoriales dans la mobilisation de volontaires internationaux dans le cadre du service civique et/ou du VSI. Lancé début 2022 pour une durée de trois ans, ce programme a pour ambition de renforcer la réponse territoriale aux ODD à travers la mobilisation de 250 volontaires, à l'envoi comme à l'accueil en France. Le volontariat international offre une réponse pertinente aux défis de l'internationalisation des territoires, en agissant tant sur les individus, particulièrement les jeunes, que sur l'action internationale des collectivités territoriales.

20. La LPDSLIM n'inclut pas les dispositifs de volontariat international en administration (VIA) et en entreprise (VIE).

21. VSI ; Service civique à l'international ; VEC ; JSI/VVV-SI ; OFAJ ; OFQJ.

Il existe différents types d'engagements volontaires ou bénévoles à l'international soutenus par la France, ainsi que divers dispositifs répondant à des situations multiples en fonction des motivations, disponibilités ou sensibilités de chacun et chacune, et des besoins identifiés au sein de la communauté d'accueil :

- **Le volontariat de solidarité internationale (VSI)** permet à toute association agréée de mobiliser des volontaires de plus de 18 ans pour une durée d'un à six ans, sur des missions de coordination et de renforcement de capacités dans le domaine de la coopération et de l'action humanitaire.
- **Le service civique à l'international** permet à des jeunes âgés de 18 à 25 ans d'effectuer des missions d'une durée de 6 à 12 mois notamment dans des associations agréées par l'Agence du Service civique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- **Le volontariat d'échange et de compétence (VEC)** offre la possibilité à des personnes en activité ou à la retraite de mettre leurs compétences au service de projets de développement sur de courtes périodes. Un appel à manifestation diffusé chaque année accorde une place accrue aux projets innovants, favorisant l'implication des acteurs privés ou des pratiques telles que le mécénat de compétences.

- **Les programmes Jeunesse et Ville/Vie/Vacances – Solidarité Internationale (JSI et VVV-SI)** permettent à des groupes de jeunes français âgés de 15 à 25 ans d'aller à la rencontre d'autres groupes de jeunes autour de projets communs de solidarité internationale sur de courtes durées, en France ou à l'étranger. Depuis 2020, la découverte de l'interculturalité et de la solidarité internationale peut être approfondie à travers des projets soutenus par le MEAE dans le cadre de l'Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI).

- **Le MEAE soutient également avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse d'autres formes de chantiers de jeunes** : réseau Cotravaux, Union Rempart sur des sites patrimoniaux historiques à l'international.

- **Les échanges de jeunes avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)** : Avec le soutien du MEAE en partenariat avec le MENJ, et de son homologue allemand, l'OFAJ gère trois Fonds spéciaux permettant de mettre en place des échanges entre des jeunes de France, d'Allemagne, de pays d'Europe centrale et orientale, et de pays d'Europe du Sud-Est et du Maghreb. Le MEAE appuie également l'OFQJ dans sa mission de mobilité internationale des jeunes dans l'espace francophone.

Le dispositif du VSI permet chaque année à plusieurs dizaines de volontaires des pays du Sud de réaliser des missions dans d'autres pays bénéficiaires de l'APD. Cette modalité d'engagement, appelée **volontariat Sud-Sud ou mobilités croisées**, est représentative du souhait du MEAE d'impulser, notamment, des dynamiques de développement régionales basées sur une nouvelle vision partenariale.

Le principe de réciprocité permet à tous les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement, accueillant ou non des volontaires français, d'envoyer en France des volontaires sous statut VSI pour réaliser une mission d'intérêt général.

Le principe de réciprocité dans le volontariat – désormais inscrit dans la LPDSLIM – est porté par l'équipe France, plusieurs accords ayant déjà été mis en place avec les autorités locales (notamment en Amérique latine et en Afrique) pour favoriser ce dispositif. Les dispositifs du JSI/ VVV-SI et du service civique permettent d'ores et déjà la réciprocité (respectivement 61 et 251 volontaires en 2019). Le VSI, conformément à la loi, s'ouvre à la réciprocité fin 2022, le décret n°2022-1067 en déterminant les modalités. Une grande marge de progression existe pour l'ensemble des dispositifs.

4/ Favoriser l'ouverture au monde de toutes et tous

La prise de conscience des défis auxquels nous sommes toutes et tous collectivement exposés et la confiance en son pouvoir d'agir favorisent l'engagement citoyen, volontaire et dans les ASI.

Afin de favoriser la sensibilisation et l'engagement de toutes et tous en faveur de la solidarité internationale, **le MEAE et l'AFD ont augmenté leur soutien aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)** à hauteur de 50M d'euros sur la période 2015-2020. Dans un contexte, en France, où les questions internationales semblent éloignées des centres d'intérêt du grand public, l'ECSI apparaît comme un moyen indispensable pour favoriser l'appropriation par les citoyens et citoyennes des enjeux de développement et de solidarité internationale. Elle représente également un outil nécessaire pour contribuer aux enjeux démocratiques et globaux, à la mobilisation citoyenne et au bien-vivre ensemble. Ainsi, en renforçant la volonté et le pouvoir d'agir des citoyennes et des citoyens, l'ECSI favorise et accompagne la multiplication des initiatives d'engagements citoyens et solidaires. L'ECSI recoupe et complète d'autres types d'éducation mise en place par

La déclaration européenne sur l'éducation globale à l'horizon 2050, adoptée à Dublin le 4 novembre 2022, définit l'éducation à la citoyenneté mondiale comme « une éducation qui permet aux personnes de réfléchir de manière critique au monde et à la place qu'ils y occupent ; d'ouvrir leurs yeux, leur cœur et leur esprit à la réalité du monde au niveau local et mondial. Elle permet de comprendre, d'imaginer et d'agir en vue de créer un monde de justice sociale, de paix, de solidarité, d'égalité, de préservation de la planète, de compréhension internationale, de droits humains, d'inclusion, d'équité et de vie décente pour tous, aujourd'hui et à l'avenir ».

une variété d'acteurs avec une philosophie similaire tels que l'éducation au développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale.

D'autres ministères sont également impliqués sur des missions de volontariat et d'engagement citoyen, à l'image du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), du ministère de la Transition écologique (MTE) et des collectivités territoriales, mobilisées comme acteurs-clés ou financeurs des OSC. En 2021, le groupe de concertation multi acteurs initié par l'AFD et réunissant associations, ministères, collectivités territoriales et RRMA a réalisé un argumentaire en faveur de l'ECSI pour réaffirmer collectivement son utilité, son efficacité et son rôle essentiel aux côtés des autres « éducations à » pour sensibiliser, informer et mobiliser les citoyens français en faveur de l'action internationale. Le MEAE et ses opérateurs endossent cet argumentaire et la définition de l'ECSI. Ce document fixe un cadre de référence autour duquel le dialogue entre État et acteurs de la société civile se renforce.

Alors que la mobilité et l'ouverture sur le monde se sont accrues pour certains publics grâce à différents dispositifs (Erasmus +, Education et formation et Jeunesse et Sports, corps européen de solidarité, mobilités obligatoires en études supérieures), un effort spécifique doit être mené pour toucher l'ensemble des jeunes et des citoyens et en particulier les publics vulnérables, éloignés des mobilités (JAMO – Jeunes avec moins d'opportunités) ou en situation de handicap. Les volontaires doivent être sensibilisés à l'interculturalité – également enrichie par l'apport des migrations – avant leur déploiement dans les pays partenaires.

Il est par ailleurs important de sensibiliser et d'éduquer les jeunes générations dans le cadre de l'enseignement scolaire, par l'éducation au développement durable et l'éducation à la citoyenneté, développées par l'Éducation nationale depuis la maternelle jusqu'au lycée. Ces enseignements portent notamment sur les grands enjeux – environnementaux, sociaux et économiques – du monde contemporain, dont les enjeux de solidarité internationale et d'engagement citoyen. Ces enseignements sont complétés par des projets pédagogiques, souvent en lien avec des organisations de la société civile, parfois en coopération avec des établissements scolaires situés dans des pays européens ou à l'international.

En 2021-2022, le MEAE et l'AFD ont réalisé une évaluation conjointe et partagée de leurs financements octroyés à l'ECSI afin d'identifier des pistes de progression et de nouveaux partenaires pour accroître l'efficacité et l'impact de ces dispositifs.

Ce travail de définition et de plaidoyer permet également aux OSC dans les territoires d'ouvrir le dialogue avec des services déconcentrés de l'État susceptibles de soutenir des initiatives d'ECSI au plus proche de nos concitoyens.

L'Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI)

a été lancée par le MEAE en 2020 en réponse à la pandémie et à la fermeture des frontières.

L'ISI est désormais un dispositif pérenne du ministère. Elle permet de soutenir des projets de jeunes ou à destination des jeunes, portant sur l'interculturalité et la solidarité internationale, sans besoin de se déplacer, notamment à travers des échanges de jeunes en ligne ou des activités de sensibilisation en France sur la solidarité internationale. Elle se veut être un premier pas vers un parcours d'engagement à l'international. Ainsi, en 2021, pendant cinq jours, à Cuizon (Centre Val de Loire), des jeunes de lycées professionnels et d'enseignement général ont pu échanger avec des volontaires de réciprocité (services civiques internationaux, volontaires européens), visiter des fermes pédagogiques et débattre de la souveraineté alimentaire.

B ◦ Contexte international

1/ Rétrécissement des espaces dévolus à la société civile

Si on constate une augmentation du nombre des acteurs de la société civile à travers le monde dans leurs différentes composantes (ASI, syndicats, fondations, think tanks, acteurs de l'économie sociale et solidaire, réseaux et plateformes, etc.), leur capacité d'action reste tributaire de l'existence d'un environnement légal et réglementaire favorable garanti par les pouvoirs publics. Or les cadres régissant les activités des OSC n'évoluent pas partout à la même vitesse et peuvent même avoir tendance à se durcir dans certains pays.

La législation relative aux acteurs de la société civile demeure restrictive dans de nombreux États, à la fois en termes de financements et d'autorisation d'enregistrement (rendue complexe en raison de contraintes administratives pesant sur de nombreuses OSC, notamment moins expérimentées et manquant de ressources humaines) et d'actions. Dès 2021, les OSC thaïlandaises ont fait part de leur inquiétude face au projet d'amendement de la loi²² portant sur le fonctionnement des organisations à but non lucratif opérant en Thaïlande et visant à renforcer les obligations et sanctions financières à l'encontre des OSC, qui risquerait de restreindre le

22. Encore en projet en novembre 2022

champ de la liberté d'association en Thaïlande. En Tunisie, la société civile s'est quant à elle mobilisée dès février 2022 contre un projet de décret-loi multipliant les contraintes administratives pesant sur les OSC et visant à encadrer les financements étrangers.

La période de crise sanitaire liée à la Covid-19 a fragilisé davantage les OSC du Sud, qui n'ont pu bénéficier de mesures de soutien similaires à celles mises en place par certains États du Nord. Leur capacité d'influence sur la scène multilatérale a été affectée par les restrictions d'accès aux enceintes de négociation. Avec le basculement en ligne des grandes conférences durant la pandémie, les échanges informels en marge de ces rencontres ont disparu. À titre d'exemple, la Fédération internationale des Actions des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) a fait face à des difficultés d'accès tant aux personnes incarcérées qu'aux représentants des États, notamment auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP). De nombreuses OSC ont également perdu leur statut de membre observateur auprès d'instances multilatérales, faute de financements propres suffisamment conséquents pour maintenir une représentation permanente.

Les membres des OSC sont en première ligne pour la défense des libertés publiques et des droits fondamentaux. Pour cette raison, les OSC sont les principales structures auxquelles appartiennent les défenseurs des droits de l'Homme, comme l'indique la définition de « défenseurs des droits de l'Homme » proposée par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme²³. Afin de les soutenir dans leurs activités, l'appui aux OSC constitue une priorité indispensable et nécessite pour les bailleurs de fonds d'agir en amont de la fermeture totale des espaces qui sont dévolus à la société civile.

S'agissant de quelques contextes nationaux, il existe, par exemple en Russie, de nombreuses GONGOS – organisations non gouvernementales spécifiquement créées et contrôlées par un régime politique afin de constituer des outils de propagande et d'influence de l'opinion publique²⁴ – **en interne comme dans les enceintes des Nations unies**, particulièrement offensives, tandis que la société civile indépendante fait de plus en plus l'objet de restrictions. Les derniers amendements de la loi-cadre sur les organisations non lucratives, adoptés en 2020, portent sur les organisations indésirables, terroristes et dites « agents de l'étranger » et renforcent le contrôle sur ces dernières. Ce cadre

législatif a pour conséquence de banaliser le recours aux mesures d'intimidation administrative, financière et physique contre les acteurs de la société civile et contribue à créer un climat ouvertement répressif.

La situation est également particulièrement complexe en Chine, où l'espace dévolu à la société civile continue de se restreindre. Depuis l'adoption en 2016 de la loi sur les ONG étrangères, la pression n'a cessé de se renforcer sur les OSC ayant des liens avec des pays étrangers et sur les ONG internationales, soumises à un contrôle étroit de leurs activités et de leurs personnels. Les avocats, les défenseurs des droits humains, les journalistes et les activistes sont également victimes d'une répression croissante comme en attestent de nombreux rapports. Les fondations, syndicats et think tanks sont étroitement associés à la promotion des objectifs politiques des autorités chinoises et ne peuvent être considérés comme indépendants des pouvoirs publics.

Ces politiques restrictives impactent également la participation des OSC dans les enceintes multilatérales, sommets et autres formats multi-acteurs, alors même que certains États en investissent les instances d'accréditation des OSC pour en contrôler l'accès.

Enfin, le phénomène de l'exil touche de nombreuses OSC, contraintes de travailler depuis l'étranger, loin de leur pays d'origine. Cet exil prive celles qui en sont victimes d'une reconnaissance légale indispensable à une intervention pérenne et fragilise leur accès aux ressources.

Face au rétrécissement des espaces dévolus à la société civile à travers le monde, **le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a adopté le 6 juillet 2021 une recommandation portant sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire**²⁵. Cette recommandation, organisée autour de trois piliers complémentaires, a pour objectif de promouvoir un environnement favorable à la société civile, de renforcer la coopération avec l'ensemble des acteurs de la société civile et de rendre cette dernière plus redevable. Le CAD invite les États membres à respecter, protéger et promouvoir l'espace civique conformément aux droits à la liberté de réunion pacifique, d'association et d'expression et notamment à nouer un dialogue avec les gouvernements des pays ou territoires partenaires afin d'atteindre ces objectifs. Ces derniers sont également invités à établir des politiques de

23. « L'expression « défenseur des droits humains » ou « défenseur des droits de l'Homme » désigne toute personne qui, individuellement ou en association avec d'autres, œuvre à la promotion ou à la protection des droits de l'homme de manière pacifique. Les défenseurs des droits humains se reconnaissent avant tout à ce qu'ils font [...] ». « À propos des défenseurs des droits humains », par la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, OHCHR

24. Rapport de stratégie, « Créer un environnement favorable pour la société civile », CNDSI, 2021. Les GONGOS existent d'ailleurs dans de nombreux pays hors de Russie poursuivant les mêmes objectifs.

25. Recommandation du CAD de l'OCDE sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire, OCDE, 06/07/2021

collaboration avec les acteurs de la société civile et leurs partenaires et à encourager l'efficacité, la transparence et la redevabilité des OSC, en les accompagnant notamment dans le suivi des bonnes pratiques et des normes en vigueur en matière d'autorégulation, de transparence et de redevabilité.

2/ Le défi des mouvements informels et de la numérisation de l'engagement

Face à des OSC dont la base militante ne s'est pas toujours renouvelée, des mouvements informels, à l'instar des mouvements Extinction Rebellion et des Jeunes pour le climat, parviennent à mobiliser massivement, notamment chez les jeunes. Outre ce rôle de plaider, ils sont à l'initiative sur de nombreux enjeux clés tels que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

À ce titre, **l'OCDE a pris en compte dans sa définition des OSC le rôle des mouvements informels** : « Les organisations de la société civile (OSC) sont une représentation de la société civile qui englobe toutes les organisations sans but lucratif, non gouvernementales, non partisans, non violentes, autonomes, en dehors de la famille, dans lesquelles les individus se réunissent pour donner suite à des besoins, des idées, des intérêts, des valeurs, des croyances ou des convictions qu'ils partagent, qu'il s'agisse d'organisations formelles, légalement enregistrées, ou d'organisations informelles sans statut juridique mais ayant une structure et des activités »²⁶.

Les formes d'engagement en ligne se développent parallèlement, à l'instar des agrégateurs de pétitions en ligne tels Avaaz et Change.Org, revendiquant respectivement 65 millions de membres et 467 millions de « personnes qui agissent ».

Néanmoins, leur impact est questionné. Ces manifestations numériques se sont accélérées, notamment en période de pandémie. Elles permettent de mobiliser davantage de personnes dans une géographie élargie mais interrogent sur la pérennité de l'engagement et son efficacité à moyen et long terme²⁷. Les influenceurs présents sur les réseaux sociaux parviennent également à mettre à l'agenda des sujets liés à la réalisation des ODD²⁸. Les stratégies d'influence des OSC traditionnelles cherchent donc à intégrer ces logiques plus collectives et numérisées, en recherchant notamment le soutien d'influenceurs.

3/ Nouveaux engagements, nouvelles contraintes ?

→ Le défi de la localisation

La notion de « localisation de l'aide » est l'un des points d'engagement pris lors du Sommet Humanitaire Mondial qui s'est tenu à Istanbul en 2016, dans le cadre des Nations unies (Conférence « du Grand Bargain »), entre les principaux bailleurs et acteurs opérationnels. Le débat s'est depuis élargi aux enjeux de développement. Comme le définit l'URD²⁹, « la localisation de l'aide est un processus collectif qui vise à ramener les acteurs locaux, organisations de la société civile ou institutions publiques locales, au centre du système et de la réponse humanitaire. Cela peut prendre plusieurs formes : des partenariats plus équitables entre les acteurs internationaux et locaux, un financement accru et « aussi direct que possible » et un rôle plus central dans la coordination de l'aide pour les organisations locales ».

Cela implique des évolutions à différents égards : le financement direct aux OSC locales, le renforcement de leurs capacités, la reconnaissance de la légitimité des OSC locales, l'évolution du rôle des ASI du Nord et l'existence d'un cadre légal et réglementaire favorable aux transferts de fonds internationaux et au déploiement d'activités indépendantes.

« Il est important de noter que la localisation impacte tout autant les acteurs du Sud que le système de l'aide dans son ensemble. Elle nécessite un changement profond tant en termes de prise de décision stratégique que de contrôle des ressources.

Enfin, au-delà d'une question d'argent, la localisation est avant tout une question de coordination et de leadership, c'est-à-dire fondamentalement une question de pouvoir, de nouvel équilibre entre Nord et Sud, et de confiance »³⁰.

La localisation de l'aide interroge les modalités d'intervention des bailleurs comme les modalités de coopération développées par les OSC du Nord avec celles du Sud et amène à réévaluer les politiques, pratiques et outils d'actions en faveur de la localisation. Mener à bien un tel processus ne peut se faire qu'en impliquant pleinement les acteurs indépendants du Sud dans les réflexions et l'organisation de ces nouvelles modalités de partenariats.

La France est très attentive à l'évolution de la localisation de l'aide et a d'ores et déjà prévu d'augmenter ses financements directs aux OSC locales, au travers des dispositifs existants dans les ambassades (FSPI/PISCCA) ou de certains dispositifs de financement

26. Recommandation du CAD de l'OCDE sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire, OCDE, 06/07/2021

27. Etude Kayros, « Les organisations de la solidarité internationale en 2030 », 2020-2021

28. À l'image de @laviondebernard

29. Groupe URD, « Localisation de l'aide »

30. Groupe URD, « Localisation de l'aide »

de l'AFD. L'ouverture du dispositif de financement Initiatives-OSC de l'AFD aux OSC de droit local au sein des pays éligibles à l'aide publique au développement s'inscrit dans la logique de localisation de l'aide et respecte le droit d'initiative reconnu aux OSC.

Le mouvement de localisation doit s'accompagner d'une réflexion fine et prendre en compte l'intérêt des solidarités forgées au fil des ans au sein des alliances internationales d'acteurs et d'actrices partageant les mêmes valeurs et permettant des modalités de travail interculturelles équilibrées et respectueuses. Il doit également permettre de soutenir des processus de déconcentration et de transferts de capacités, y compris de montée en responsabilité des cadres et autres personnes intervenantes des pays partenaires, mis en œuvre par les OSC de droit français.

Enfin, les enjeux de la localisation de l'aide incluent la recherche d'une plus grande adéquation des actions aux besoins et attentes des populations à court, moyen et long terme. Dans des contextes souvent très évolutifs, elle pose la question de modalités d'action souples et en capacité de s'adapter rapidement.

Ce mouvement doit s'accompagner également de la prise en compte non seulement du phénomène des « GONGO » évoqué plus haut, auxquelles recourent les pays autoritaires, mais également de l'impossibilité dans certains cas de travailler avec des OSC présentes sur le terrain, nécessitant de recourir à des OSC locales établies à l'étranger ou à des réseaux capables d'assurer une redistribution et un soutien indirect.

→ Évolution des normes

Les OSC font face aux **nouveaux défis de l'évolution des normes, qu'elles ont largement contribué à populariser et à pousser** : transversalisation des approches jeunesse et genre, approche par les droits, prise en compte des enjeux de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA), prise en compte de l'impact environnemental, projets à impact zéro carbone.

Les bailleurs attendent également de leur part un engagement accru en matière de redevabilité administrative et financière, et en particulier pour répondre aux obligations en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, notamment le respect des interdictions de mise à disposition de fonds ou ressources économiques au profit d'individus ou entités sanctionnés.

Force est de constater que pouvoirs publics et sociétés civiles sont à la fois partenaires et organisations apprenantes

qui se renforcent mutuellement et partagent leurs expériences et bonnes pratiques. À titre d'exemple, l'AFD a publié en février 2022 une étude³¹ (réalisée à la demande du MEAE) visant à identifier les bonnes pratiques en matière de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, afin de les partager et de les mutualiser. L'enjeu portait également, en coopération avec les OSC, « sur l'identification d'expériences significatives pouvant éclairer les processus liés aux pratiques de PSEA, les freins et les leviers rencontrés »³². France Volontaires mène avec les acteurs du volontariat une étude sur la prise en compte par les OSC de leur impact carbone.

Le projet « Place aux Jeunes ! » réunit quant à lui un consortium d'une dizaine d'acteurs³³ de la solidarité internationale, de l'engagement citoyen et de l'éducation populaire et promeut le renforcement et la transversalisation de la place des jeunes au sein des OSC, y inclus leur prise en compte par les politiques publiques.

Le rôle des pouvoirs publics évolue en faveur d'un accompagnement des OSC dans la prise en compte des normes émergentes.

Le ministère propose conjointement avec Expertise France et l'AFD des outils pédagogiques, à l'instar du MOOC « Genre et Développement³⁴ » qui promeut l'approche intégrée du

Le F3E est un réseau apprenant ayant pour but d'impulser une amélioration des pratiques des acteurs et actrices de la solidarité internationale et de renforcer leurs compétences. Le réseau contribue à l'agilité des organisations dans un environnement complexe et participe à la diffusion d'outils d'apprentissage auprès de 85 organisations françaises membres. Référent en matière d'évaluation des pratiques, le F3E propose des méthodologies innovantes et une approche collective « par les pairs », notamment au sein du Comité des études, qui constitue son principal dispositif d'accompagnement et de cofinancement.

Autre dispositif, « le Frio (Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel) de Coordination SUD appuie les ONG françaises dans leur démarche de professionnalisation ou d'amélioration continue ». Depuis 2007, « le Frio a appuyé plus de 200 actions de renforcement et accompagné plus de 130 ONG différentes »³⁵.

31. « Etude sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre du partenariat AFD/OSCs », AFD, 03/2022

32. *Ibid.*

33. Cnajep, Educasol, Engagé-e-s et Déterminé-e-s, Equilibres & Populations, Forim, France Volontaires, La Guilde Européenne du Raid, Migrations & Développement, Plan International, Réseau Euromed France, Scouts et Guides de France, Service de Coopération au Développement, Solidarité Laïque.

34. MOOC « Genre & Développement », Campus AFD, 03/12/2021

35. « FRIIO – Conseil externe et renforcement des ONG », Site internet de Coordination SUD

genre dans les pratiques des OSC. Le réseau F3E, qui rassemble plus de 85 ASI françaises, a pour but d'accompagner l'amélioration des pratiques des organisations, et développe, en lien avec la plateforme Coordination SUD, des outils accessibles en ligne sur la prise en compte des nouveaux enjeux précédemment cités. Les RRMA sont également des acteurs essentiels dans l'accompagnement des acteurs des territoires autour de l'évolution de ce cadre normatif.

Il n'existe pas parmi les bailleurs internationaux d'uniformité des pratiques de suivi-évaluation et de conformité. Cependant, la tendance est à une **prise en compte accrue des procédures internes des OSC et une approche partenariale plus forte**. Cette tendance aboutirait à limiter l'occurrence d'exercices comme les audits sur l'activité des OSC, tout en maintenant un niveau d'exigence important. L'Allemagne a par exemple mis en place un système de « Qualification process » qui vise à instruire les procédures de suivi-évaluation et de conformité des OSC en amont d'un premier financement, réduisant ainsi la fréquence des audits au cours des projets.

Selon une logique similaire, USAID « centralise » le suivi des différents projets financés par les bailleurs pour n'organiser qu'un audit annuel couvrant l'ensemble des pratiques de l'OSC sur les différents projets financés.

→ Risques liés aux activités dans les pays sous sanctions ou dans les pays où opèrent des groupements terroristes

La mise en œuvre de projets par les OSC, directement ou via des partenaires ou intermédiaires locaux, dans les pays sous sanctions ou dans des zones où opèrent des groupements terroristes, est susceptible d'exposer ces acteurs à certains risques (violation de sanctions, instrumentalisation ou détournement de l'assistance contribuant au financement des organisations terroristes, etc.). L'évaluation et la prise en compte de ces risques dans les procédures de due-diligence des OSC, le suivi régulier de la législation en matière de mesures restrictives, l'utilisation des exemptions ou des dérogations prévues dans ces règlements et les activités de sensibilisation du personnel et de l'organisation aux risques liés au financement du

Quelle évolution des outils de financement face à ces défis ?

L'approche « projet » d'une majorité de bailleurs de fonds de l'aide publique au développement laisse une place réduite au financement de développement et fonctionnement de structure des OSC. Cette place réduite peut être compensée par la recherche de co-financements auprès de bailleurs publics ou privés plus flexibles. Pour beaucoup de grandes ONG, la générosité du public garantit également de pouvoir financer ou cofinancer les coûts induits par certains projets de manière autonome. Les OSC spécialisées dans la promotion et la défense des droits humains ont en moyenne, compte tenu de la faible participation du public dans leur budget, plus de mal que les autres à faire financer leurs frais de structure.

Au-delà même de la part accordée aux frais de structures au sein des subventions allouées aux porteurs de projets, une réflexion doit être menée pour favoriser l'accompagnement structurel des associations subventionnées. L'augmentation du nombre de financements non fléchés permettra un développement et une structuration du milieu associatif (SMA) beaucoup plus rapide et pérenne.

En France d'abord, où la multiplication des financements de projets de SMA et de conventions de partenariat pluriannuel a permis le développement de nombreux secteurs d'activités et de nombreuses structures, permettant à des associations de taille moyenne de travailler sur des stratégies plus ambitieuses qui ont porté leurs fruits.

Mais aussi au sein des pays éligibles à l'APD, où la prédominance des financements projets, s'ils sont essentiels aujourd'hui, ne laisse pas assez de place au développement de secteurs ou de structures pourtant essentiels à la

préservation voire à l'élargissement des espaces dévolus à la société civile. En outre, l'absence quasi-généralisée de philanthropie locale et de générosité du public y contraint beaucoup plus les OSC de développement. L'accès aux financements des bailleurs est souvent tributaire de l'adoption d'une logique « projet », au détriment des financements structurels. Certaines études (Humentum, 2022) tendent à démontrer que les OSC des PE-APD sous-estiment de manière générale les frais indirects que le portage et la mise en œuvre de projets font peser sur leur structure. Peu identifiés, ces coûts représentent un risque pour la résilience des OSC, leur professionnalisation et leur capacité à se positionner autrement que comme des « prestataires » des OSC du « Nord » ou des bailleurs de fonds de l'APD.

Une faible prise en compte de la problématique des frais de structure par les bailleurs de fonds induit pour les OSC des PE-APD un frein posé à leur développement organisationnel : l'absence de financement des frais de structure fragilise le maintien d'équipes professionnelles stables comme le fonctionnement global de la structure et la capacité à rechercher des co-financements, ou à développer des activités et des stratégies d'intervention en propre. Cela pose également un biais d'indépendance important quant aux stratégies et priorités développées par les OSC des PE-APD, et ouvre la voie à certaines formes d'instrumentalisation.

Le soutien aux organisations féministes des PE-APD, via le FSOE, a montré que l'appui à long terme aux moyens de financements flexibles permettait un meilleur accompagnement de ces organisations. La question des financements structurels à destination des OSC se pose de manière croissante. Une évolution des modes de financement français vers un appui au renforcement des structures constituerait un outil supplémentaire dans l'accompagnement de la croissance des OSC.

terrorisme et aux sanctions sont autant d'exemples de bonnes pratiques permettant de les maîtriser. La France accompagne les OSC sur ces sujets via des actions de sensibilisation, la diffusion de supports pédagogiques³⁶ ou encore la mise en place de points focaux dédiés pour répondre aux interrogations de ces acteurs³⁷.

S'agissant des obligations de **respect par les OSC, comme toute personne physique ou morale, des interdictions de mise à disposition des fonds et ressources économiques à des personnes désignées par les règlements européens portant mesures restrictives, que ces derniers soient adoptés à titre autonome par l'Union européenne ou qu'ils transposent en droit européen les régimes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies**, le MEAE est conscient que les mesures de criblage qui en découlent ne doivent pas remettre en cause le modèle partenarial développé par les ASI. Aussi, des mesures d'accompagnement sont mises en place par l'AFD et le MEAE.

C o Contexte à l'issue de la pandémie de Covid-19 et changement des pratiques

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a renforcé la dimension partenariale entre le MEAE et les OSC.

Ainsi, dans ce contexte de crise, 20 millions d'euros ont été alloués à l'initiative des OSC (10M d'euros via le CDCS et 10M d'euros via l'AFD) et ces dernières contribuent à la mise en œuvre de l'initiative « Covid-19 - Santé en commun ». Sur certains de ces dispositifs, l'AFD a relevé durant la pandémie, à la demande du MEAE, la capacité de financement des frais de gestion liés à la mise en œuvre des projets par les ASI, afin de tenir compte du surcoût engendré.

La pandémie de Covid-19 a mis en exergue les liens étroits entre le développement, la santé humaine et les pressions exercées sur la biodiversité et les écosystèmes. Ces liens favorisent les approches partenariales et complémentaires entre les ASI des différents secteurs d'intervention de l'aide au développement (environnement, agriculture et santé en particulier).

La pandémie a accéléré le passage au numérique, y compris pour le monde associatif. Les outils de communication à distance ont notamment permis de développer les interactions global/local, d'augmenter les échanges entre le terrain et le siège des OSC, de proposer des formations en ligne aux personnels. Cette

évolution pertinente des modes d'action est désormais quasi-institutionnalisée au sein des OSC. Le passage au numérique a également alimenté le débat sur le bilan carbone des actions menées par les OSC et la localisation de l'aide.

Le volontariat en ligne – encore balbutiant – s'est développé durant la pandémie de Covid-19,

notamment en réaction à l'urgence, alors que les acteurs du secteur expérimentaient de nouvelles méthodes de collaboration tout en cherchant à maintenir le lien humain qui caractérise ce type de coopération. De nouveaux partenariats, articulant davantage les dynamiques de volontariat local/national/international, ont été développés.

L'association Planète Urgence a développé des missions de volontariat en ligne pour répondre aux besoins de ses organisations partenaires. Une dizaine de ces missions, d'une durée de deux mois en moyenne et à raison de 4 heures par semaine, ont été lancées en 2020 à destination des salariés des entreprises, non disposés à partir en mission terrain mais souhaitant tout de même s'engager en faveur de la solidarité internationale.

Certains aspects de cette nouvelle manière de travailler ont désormais vocation à perdurer. Toutefois, la mise en place du télétravail a parfois entraîné une perte de la qualité des échanges, comme le rapportent plusieurs ASI. L'absence de mobilité internationale ou d'intervention sur le terrain a également pu provoquer une perte de sens chez les professionnels et bénévoles³⁸.

Une étude menée par Coordination SUD, portant sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation du travail au sein des ASI françaises, conclut que les mesures instaurées par les ASI n'ont pas suffisamment tenu compte des questions de genre et d'inégalités. Coordination SUD invite les ASI « à développer des politiques de genre de façon structurelle, ou à traduire concrètement en plans d'action leurs éventuels engagements en la matière, en amont des crises »³⁹.

Pour les OSC des PE-APD en revanche, l'impact de la pandémie a été lourd. Privées d'accès aux financements, de nombreux projets n'ayant pu être mis en œuvre, de nombreuses OSC ont été contraintes de mettre fin à leurs activités.

36. À ce titre il pourra être consulté le Vade-mecum « Sanctions et financement du terrorisme sur les opérations humanitaires en zones sensibles », le guide de bonne conduite à l'attention des associations sur le risque de financement du terrorisme, ou encore le guide des dérogations relatives à l'aide humanitaire prévues par les sanctions de l'Union européenne.

37. Toute question peut être adressée au point de contact dédié : humanitaire-sanctions@dgtresor.gouv.fr

38. Coordination SUD, « Les modèles socio-économiques des associations de solidarité internationale (ASI) françaises 2016-2020, Nouvelle édition de l'étude Argent ASI », Paris, Coordination SUD, Avril 2022, p.122-123

39. Coordination SUD, « Genre et organisation du travail pendant la crise covid-19 », 09/11/2020, p.26

Partie 2

ÉTAT DES LIEUX

DES RELATIONS ÉQUIPE FRANCE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

A ◦ Dialogue et structuration du milieu associatif local

1/ Rôle des ambassades

Le soutien à la société civile locale, notamment l'appui au renforcement des capacités, constitue une priorité pour une majorité de postes du réseau diplomatique français, ces derniers disposant de plusieurs outils d'accompagnement des OSC (instruments financiers – FSPI, notamment FSPI/PISCCA, enveloppe du programme 209 – ateliers de formation, organisations d'événements et de débats d'idées, dispositifs de volontariat, etc.). En 2021, les crédits alloués par les postes aux OSC s'élevaient à 19,9 M d'euros.

Les projets FSPI/PISCCA (Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs) sont des outils privilégiés des postes diplomatiques pour soutenir les organisations locales de la société civile. Les crédits alloués au titre des FSPI/PISCCA permettent aux postes diplomatiques d'apporter un soutien financier direct aux initiatives innovantes portées par les OSC locales, ainsi que de contribuer à renforcer leurs capacités et leur visibilité auprès des bailleurs de fonds et des autorités locales.

Les postes entretiennent des échanges réguliers avec la plupart des OSC françaises actives dans leur pays de résidence (notamment sur des programmes financés AFD ou soutenus par des volontaires, l'AAP et les projets financés par le CDCS) : visites de terrain, partage de consignes sécuritaires, échanges sur la situation locale et l'activité des OSC, etc. Ces dernières travaillent la plupart du temps conjointement avec leurs partenaires locales. Le rôle des OSC locales commence ainsi à dépasser celui de simples partenaires de mise en œuvre pour aller vers un partenariat plus stratégique.

Les postes contribuent aussi à la rédaction des Feuilles de route de l'Union européenne et des États-membres sur les relations avec la société civile dans leur pays de résidence, pilotée par les délégations de l'UE.

Le FSPI/PISCCA porté par l'Ambassade de France à Caracas « Renforcement de la société civile vénézuélienne face aux défis de la crise », qui s'est achevé en décembre 2021, a par exemple permis la mise en place d'une politique structurante d'appui et de dialogue avec la société civile particulièrement adaptée au contexte local. En Mauritanie, le FSPI/PISCCA « Améliorer la gouvernance démocratique par le renforcement des capacités de la jeunesse mauritanienne, notamment les femmes » a engendré une réelle dynamique collective autour de la problématique jeunesse, tout en œuvrant pour la réduction des inégalités de genre.

L'instauration des conseils locaux de développement (CLD), créés par la LPDSLIM, permet la participation des OSC locales aux échanges réunissant l'équipe France. Le 6 décembre 2021, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a présidé à Dakar le premier conseil local de développement, en présence de partenaires de la société civile, au travers d'un représentant du Consortium Jeunesse Sénégal, illustrant la volonté de l'équipe France d'engager un dialogue plus étroit avec les organisations de jeunes, d'une représentante de l'OSC Enda Pronat et de la présidente de l'association FESTIC.

Au Tchad, le 1^{er} conseil local du développement s'est tenu le 20 janvier 2022, en présence des opérateurs français du développement et d'acteurs de la société civile tchadienne, dont certains participants du Nouveau Sommet Afrique France à Montpellier. Ce CLD a permis d'affiner les modalités de la coopération qui sera mise en œuvre avec les partenaires locaux.

Un soutien pratique aux OSC de terrain

L'Ambassade de France au Cambodge a réalisé à l'été 2021 une enquête auprès des ASI françaises actives dans le pays. Cette enquête avait pour objectif de présenter à la fois le fonctionnement, les évolutions et les difficultés rencontrées par ces dernières. Sur une centaine d'ASI identifiées, 55 ont entièrement répondu à l'enquête. La synthèse a donné lieu à un manuel comprenant des notes thématiques en vue d'accompagner les ASI face aux enjeux actuels et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) : égalité femmes-hommes, protection de l'environnement, inclusion, évolution des partenariats, etc.

En lien avec les ambassades, le **Programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA)**, placé sous la responsabilité du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) participe de l'objectif de facilitation de la circulation vers la France des acteurs de la société civile. Il offre aux futurs leaders, dont de nombreux sont issus de la société civile, l'opportunité de séjourner en France pour y effectuer des rencontres de haut-niveau.

2/ Rôle des opérateurs

L'AFD a fortement développé son partenariat avec les OSC depuis 2007. Auparavant cantonnées à un rôle d'opératrices de projets financés par l'AFD (santé, agriculture, éducation, eau, etc.), les OSC sont devenues depuis 15 ans des partenaires incontournables, et les financements octroyés aux OSC n'ont cessé d'augmenter passant de 116 M d'euros en 2016 à 375 M d'euros en 2021 (tous dispositifs confondus). Le président de Coordination SUD siège ainsi au sein du Conseil d'administration de l'AFD.

Le transfert du dispositif Initiatives OSC du MEAE à l'AFD en 2009 a fortement accéléré cette prise en compte par l'AFD de la valeur ajoutée des OSC : ce dernier s'est fortement développé passant de 40 M d'euros en 2009 à 139 M d'euros en 2022. Il a contribué à une meilleure connaissance par l'AFD de l'écosystème OSC et un recours plus fréquent à leur expertise et compétences sur de nombreuses géographies et secteurs (APCC, FISONG, One Health, FSOE, Sport et Développement).

Des efforts plus conséquents seront nécessaires pour accompagner la structuration des sociétés civiles locales, via le financement de collectifs, plateformes, réseaux qui permettent de renforcer les capacités collectives des OSC des PE-APD et leur plaidoyer vis-à-vis de leurs autorités ou à l'échelon international. Plusieurs plateformes ont été appuyées en ce sens,

comme le Forus ou des réseaux internationaux tels la FIDH ou la Coalition mondiale contre la peine de mort.

L'action d'Expertise France (EF) auprès des OSC s'incarne principalement dans l'Initiative. Ce dispositif en faveur de la santé mondiale (lutte contre VIH/SIDA, paludisme, tuberculose) vise notamment à soutenir les OSC françaises ou locales, via le canal Projets et le canal Expertise. Expertise France apporte, en parallèle de l'assistante technique (envoi d'experts), une assistance sur la gouvernance et un soutien à la gestion financière (notamment à l'aide de formations). Sur la période 2017-2021, le montant budgétaire engagé dans le soutien aux OSC pour ce dispositif s'est établi à **89,6 M d'euros** (toutes modalités d'intervention confondues). Plus de 90 % des projets financés par l'Initiative sont portés par une OSC. **La présidente du Groupe Initiatives siège au conseil d'administration d'EF depuis 2022.**

L'action de Canal France International (CFI) – opérateur de l'État – vise à accompagner le développement du rôle et de la place des médias au sein de la société civile en tant qu'acteurs du développement, à travers l'appui à la visibilité des projets, la lutte contre les fausses informations et contre les stéréotypes de genre et la vulgarisation des enjeux environnementaux. CFI pousse également les acteurs de la société civile à interagir plus fréquemment avec les médias et dispense des formations aux représentants de la société civile en ce sens.

CFI travaille en étroite concertation avec l'AFD, Expertise France et le MEAE, y inclus le CDCS, dans le cadre de projets impliquant la dimension médias. Le projet MédiaSahel pour Elles, financé par l'AFD, mobilise des OSC des trois pays bénéficiaires (Mali, Niger, Burkina Faso) dans la lutte contre les stéréotypes sexistes. CFI participe également à des projets de lutte contre le changement climatique au travers du dispositif FSPI, réunissant des journalistes, des membres de la société civile et des scientifiques. Le projet Medialab Environnement bénéficie de financements directs du MEAE et vise à l'intégration des enjeux environnementaux dans les productions journalistiques issues des échanges entre journalistes et acteurs locaux de la société civile.

Dans le cadre du Programme d'appui au gouvernement ouvert francophone (PAGOF), CFI s'emploie à créer des collaborations opérationnelles pérennes entre les médias et la société civile, en partenariat avec Expertise France. Enfin, CFI est amené à travailler en coopération avec le CDCS, dans le cadre notamment du projet Tock Paix mis en œuvre au Cameroun à partir de juin 2022 et visant à favoriser les processus de dialogue et une couverture de l'information adaptée dans les zones de crise. Un volet d'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique impliquant des groupes de jeunes complète le dispositif.

B ◦ Co-construction des politiques publiques

La co-construction des politiques publiques englobe à la fois l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Au sein de l'administration centrale, des échanges réguliers entre directions géographiques, DGM et OSC **enrichissent les analyses de politique intérieure et alimentent les réflexions dans l'élaboration des orientations politiques, comme la réflexion sur la politique française de développement.** Les OSC demeurent des partenaires incontournables, à parité avec la Direction générale du Trésor et le ministère de la Santé et de la Prévention, notamment dans le cadre des stratégies : « Innover ensemble », « Philanthropie et développement », et des instances de dialogue telles que le groupe pilote pour les financements innovants pour le développement, le Groupe Interministériel de la Sécurité Alimentaire (GISA), suivi des actions du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, Fonds de soutien pour les organisations féministes (FSOF).

Au-delà des échanges quotidiens avec les partenaires humanitaires (dont OSC et fondations), **le Centre de crise et de soutien (CDCS) a développé à travers le Groupe de concertation humanitaire (GCH) un modèle spécifique de co-construction et de dialogue** se reflétant notamment dans l'organisation bisannuelle de **la Conférence nationale humanitaire (CNH).**

Un **groupe de travail paritaire Climat et humanitaire** a également été mis en place en 2021 par le CDCS et se réunit de façon mensuelle. Constitué du MEAE (CDCS/COHS, NUOI/H, DGM/DDD/CLÉN, DGM/DDD/HUMA), du ministère de la Transition écologique, de l'AFD et de représentants d'OSC, il travaille à l'intégration d'une dimension climatique et environnementale dans la Stratégie humanitaire de la République française. Ce groupe a notamment permis la préparation de la Déclaration des bailleurs de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement, adoptée par l'Union européenne lors de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE).

En outre, le CDCS pilote, avec la Direction générale du Trésor, l'ensemble des instances et des travaux du **dialogue tripartite État/banques/ONG** destiné à faciliter l'accès bancaire des partenaires humanitaires opérant en zones de crise.

La Direction des Nations unies du MEAE entretient également de nombreux contacts avec les OSC de plaider des droits de l'Homme et les ONG humanitaires, y inclus des échanges informels réguliers, afin de nourrir la réflexion et la définition des positions défendues dans les enceintes multilatérales (prise en compte du DIH dans les résolutions des Nations unies, ou au conseil des droits de l'Homme).

Les pratiques de co-construction des politiques publiques et événements internationaux avec la société civile évoluent, à l'image de l'organisation du Nouveau Sommet Afrique France (NSAF), conçu, élaboré et suivi à travers les dialogues menés par les postes avec les sociétés civiles, et du Forum des Mondes Méditerranéens (FMM) conçu en format multi-acteurs avec les collectivités territoriales, les opérateurs et le Réseau Euromed France (REF). Le Forum de Paris sur la paix permet également un partenariat nourri entre les acteurs publics et le secteur associatif, autour de nombreuses initiatives en lien avec les priorités du forum. Lancée en 2021, l'initiative « Marianne » pour les défenseurs des droits a également permis d'opérer un processus d'apprentissage réciproque et de partage d'expérience entre les pouvoirs publics et les OSC françaises de promotion et de défense des droits humains.

Les enjeux relatifs à la société civile et au volontariat ont été peu à peu intégrés aux programmes de formation des cadres du MEAE (formation de l'Institut Diplomatique et Consulaire pour les lauréats des concours de cadres du ministère, Journées des Nouveaux Partants dans le réseau de coopération et d'action culturelle, journées du réseau). En 2021, de nouvelles formations sous format MOOC (notamment « Genre et développement »), dynamisées par le FSOF intègrent les problématiques de collaboration avec les organisations de la société civile. Ce MOOC, accessible tant aux agents du ministère et de l'AFD qu'aux OSC via le Campus AFD a été suivi à l'été 2022 par plus de 4 600 personnes. Ce cas d'école ouvre la voie à d'autres formations sur des thématiques partagées (redevabilité, bilan carbone, prévention et lutte contre les agressions et exploitation sexuelles).

C ◦ Rôle du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI)

Le CNDSI a été l'enceinte privilégiée de concertation avec la société civile et les acteurs non-étatiques dans la co-construction de la LPDSLIM dès 2018 (cf. *supra*).

L'évolution du CNDSI a affirmé sa légitimité. Ce dernier, qui comptait auparavant 54 membres répartis en huit collèges, compte désormais 67 membres répartis en dix collèges. Depuis le 30 décembre 2020, deux nouveaux collèges ont ainsi été créés, le collège des fondations et le collège des plateformes multi-acteurs, pour une meilleure prise en compte de la diversité des acteurs du développement et de la solidarité internationale. Ces évolutions ont renforcé l'implication du secteur privé et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le nombre de réunions plénières a été fixé à trois par an au minimum.

Le rôle du CNDSI a été renforcé par la LPDSLIM qui consacre ce dernier comme enceinte de concertation multi-acteurs entre l'État et les spécialistes du



Réunion plénière du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) le 5 juillet 2022

développement et de la solidarité internationale (Art. 5) et élargit ses missions. Le CNDSI doit débattre du rapport annuel sur la politique de développement (Art. 3) et il est désormais destinataire du rapport de la commission d'évaluation de l'APD (Art. 12).

Le dynamisme du CNDSI se traduit en chiffres. Depuis 2014 et au 31 décembre 2022, le CNDSI s'est déjà réuni en session plénière à 24 reprises, quatre fois en session spéciale, 33 fois en bureau, et huit groupes de travail (GT) ont été constitués. Ces derniers permettent d'élaborer des recommandations sur des sujets prioritaires en lien avec l'agenda international, à l'instar des GT « Financement du développement », « Migration et développement », « Implication du secteur privé dans l'action française de coopération au développement durable », « Présidence française du G7 », « Stratégie française auprès des banques et fonds multilatéraux », « Créer un environnement favorable pour la société civile ». Les GT « rôle des fondations dans le développement » et « Participation des jeunes à l'élaboration de la politique de développement de la France » sont en cours.

D ◦ Relance du volontariat

À la suite de la crise sanitaire, **un travail important de réforme et de relance des dispositifs de volontariat a été mené en dialogue avec les associations d'envoi de volontaires.**

La LPDSLIM reconnaît dans son article 4 le volontariat comme « levier transversal d'action de la politique de développement solidaire » et s'engage à promouvoir

« l'accès de toutes et tous aux dispositifs de volontariat à l'international et aux volontariats dits « réciproques ». La loi permet dans son article 8 l'ouverture du VSI à la réciprocité, afin d'accueillir en France des volontaires de pays partenaires. Ainsi, la LPDSLIM a permis d'engager un important travail réglementaire sur le dispositif du VSI.

Le soutien de France Volontaires et des acteurs associatifs, engagés pour une amélioration des pratiques, mais également pour la mise en œuvre d'un cadre favorable au principe de réciprocité, a été déterminant. Les associations de volontariat sont également des acteurs clés de l'évolution du statut et des missions de France Volontaires. Futures membres de ce nouveau GIP, **leur contribution sur les questions de valorisation, de coopération avec le réseau diplomatique et de sécurité des volontaires est essentielle.**

E ◦ Les Réseaux régionaux multi acteurs (RRMA)

Les RRMA regroupent plus d'un millier de membres, issus de diverses catégories d'acteurs intervenant en matière de coopération internationale : collectivités territoriales, associations, acteurs économiques, acteurs académiques. Ces réseaux sont des structures indépendantes relevant de statut associatif (à l'exception du groupement d'intérêt public régional en Auvergne-Rhône-Alpes) qui travaillent étroitement avec l'État et les collectivités locales, en premier lieu desquelles, les régions.

Depuis la constitution en 2018 des RRMA de Bretagne et des Pays de la Loire, toutes les régions métropolitaines disposent de tels réseaux, hormis l'Île-de-France et la Corse. La Guadeloupe est le seul territoire d'Outre-mer à disposer d'un RRMA. En 2021, ces 12 réseaux regroupaient 1 589 membres (+10 % en un an) relevant des différentes catégories d'acteurs précitées. Ils ont organisé, cette même année, 406 rencontres et formations à destination de plus de 4 000 porteurs de projet et atteint un large public d'élèves et d'étudiants par le biais d'activités d'éducation.

Les RRMA sont ainsi des relais essentiels du MEAE **tant pour mobiliser des citoyens à l'échelle territoriale que pour mettre en synergie les nombreuses initiatives émanant de l'ensemble du territoire**. Lors de la guerre en Ukraine, les RRMA ont été particulièrement actifs, recensant les initiatives issues de leurs territoires et relayant les consignes nationales pour les orienter au mieux. À travers ses deux délégations dédiées respectivement à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) et aux relations avec la société civile (CIV), le MEAE continuera d'appuyer la croissance de ces réseaux, acteurs efficaces et influents pour notre diplomatie démultipliée, y compris financièrement.

Dans la plupart des régions françaises, **les RRMA ont été les coordonnateurs régionaux de l'Initiative pour la solidarité internationale (ISI)** du MEAE pour la période 2020-2021 et sont également **coordonnateurs du dispositif JSI/VVV-SI** depuis 2022. Ils ont pour mission de promouvoir et de capitaliser autour des dispositifs,

ainsi que d'animer, de mettre en réseau et de renforcer les capacités des acteurs associatifs. Ils se révèlent porteurs d'une dynamique renforcée de jeunesse et de solidarité internationale à l'échelle de leur région, en synergie avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

En résumé, au cours des dernières années, le dialogue s'est densifié entre les OSC et les services de l'État. L'ensemble des services du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le groupe AFD entretiennent des liens étroits avec les organisations de la société civile dans des cadres formels (CNDSI, GCH) ou informels.

L'élargissement progressif du champ d'activité des OSC françaises, l'augmentation des financements accordés par la France – à ce stade de manière non coordonnée – et la montée en compétence des OSC génèrent des échanges informels avec ces différents services, parallèlement au dialogue stratégique existant avec le CDCS, la DGM, l'AFD, Expertise France et les postes diplomatiques.

Ce dialogue de plus en plus concerté entraîne aujourd'hui le développement d'une approche plus holistique de la part du MEAE, en phase avec la croissance des différentes structures, aujourd'hui actives aussi bien sur des terrains en crise que dans des régions en développement. De ces échanges stratégiques naît également une voix plus forte portée par l'Equipe France et la société civile dans les instances de négociations et de dialogue multilatérales.



Partie 3

PRATIQUES

DES PARTENAIRES BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX

Les partenaires bilatéraux de la France mènent des réflexions similaires face aux enjeux actuels : localisation de l'aide, émergence de mouvements informels, montant de l'aide, partenariat, évolution des normes, sensibilisation du grand public, volontariat ou encore droit d'initiative.

A ◦ Soutien aux OSC locales

Peu de partenaires ayant à ce jour ouvert leurs dispositifs centraux de financements aux OSC au sein des pays éligibles à l'APD (PE-APD), la France fait figure de pionnière en rendant désormais possible le financement direct d'OSC locales via le dispositif Initiative OSC et les financements humanitaires mis en œuvre par le CDCS.

Les ambassades allemandes et néerlandaises disposent d'enveloppes destinées à financer des petits projets d'OSC locales. Le ministère suédois des Affaires étrangères peut être amené à financer directement, ou par le biais des OSC suédoises, les acteurs informels de la société civile au Sud, lorsque les projets portent sur les thématiques droits humains.

Dans la perspective d'étendre la portée de son aide au développement, le ministère danois des Affaires étrangères redirige depuis plusieurs années son APD **vers des actions localisées et apporte un soutien à des acteurs informels de la société civile : le FAMOC (Fonds d'Appui Aux Moteurs du Changement)**, programme de subventions de fonctionnement directes aux OSC locales, soutient certains mouvements informels de la société civile malienne. **Certains partenaires évoluent ainsi vers des financements structurels** contribuant à l'émergence, la stabilisation et la professionnalisation de nouveaux acteurs locaux.

Les programmes de la **Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne**, gérés par les délégations de l'Union européenne, sont ouverts à l'ensemble des OSC, à la fois internationales et locales.



Le nouvel instrument d'action extérieure de l'Union européenne, le NDICI (instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale) favorise une logique tournée davantage vers le partenariat. Il doit permettre d'englober des problématiques d'actions extérieures plus larges de par le décloisonnement des instruments préexistants et la mise en relation de problématiques initialement séparées. Le nouvel instrument est doté d'une enveloppe de 79,5 milliards d'euros sur sept ans (cadre financier pluriannuel 2021-2027) ; 1,6 milliards d'euros (2 % des fonds) sont dédiés au programme thématique « OSC ».

B ◦ Montants de l'APD/OSC et priorités de nos partenaires

Nos partenaires accordent une part importante de leur APD bilatérale aux financements transitant par les associations de solidarité internationale, notamment ceux ne possédant pas d'agence de développement. La part conséquente des financements alloués aux ASI ne se traduit cependant pas nécessairement par une croissance des dispositifs en faveur de la localisation de l'aide.

	Japon	France	Allemagne	Union européenne	Italie
Part de l'APD bilatérale aux et transitant par les OSC en 2020	1 %	5 %	7 %	9 %	15 %
APD bilatérale totale en 2020 (en Mds de dollars)	16,8	13,1	25,9	23,4	1,4

	Royaume-Uni	États-Unis	Pays-Bas	Canada	Danemark	Suède
Part de l'APD bilatérale aux et transitant par les OSC en 2020	17 %	22 %	26 %	28 %	28 %	32 %
APD bilatérale totale en 2020 (en Mds de dollars)	12,4	30,3	3,7	3,9	1,7	3,6

Données OCDE 2020 de l'APD bilatérale⁴⁰ des membres du G7, UE, Pays-Bas, Suède et Danemark

En Allemagne, les financements alloués aux OSC, dont la part réservée au droit d'initiative des OSC

(notamment programme homologue du dispositif I-OSC), **sont en constante augmentation.** Au cours des sept dernières années, le doublement du budget du ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) s'est traduit par une **augmentation d'environ 75 % des financements accordés aux OSC allemandes, pour atteindre 1,17 milliard d'euros en 2021** (1,4 milliard au total pour la société civile, groupes d'entreprises et institutions)⁴¹.

C ◦ Dispositifs de volontariat

Sur les questions de volontariat, certains dispositifs étatiques de nos partenaires se positionnent au service des autorités nationales, tels que les Peace Corps américains (en sommeil depuis la pandémie) ou les volontaires de la JICA (Japon) et de la KOICA (Corée du Sud). **D'autres partenaires européens, tels que l'Irlande** (1 500 volontaires en 2019), **la Belgique** (223 volontaires en 2019) **ou encore l'Allemagne** (3 352 volontaires en 2019) **et le Canada privilégient, comme la France, des modèles basés sur le partenariat avec la société civile.**

L'Allemagne s'appuie sur plusieurs dispositifs, dont le programme Weltwärts, qui permet l'accueil de volontaires en réciprocité. La Norvège déploie des programmes ambitieux autour de la réciprocité, basés sur le principe d'un volontaire international accueilli pour un volontaire norvégien déployé.

Comparativement, les flux actuels de volontaires internationaux accueillis en France sont dix fois moins importants que les flux sortants. Par ailleurs, à l'instar des initiatives françaises en faveur du développement de programmes nationaux de volontariat dans les pays partenaires, **l'Allemagne a contribué ces dernières**

années au renforcement de capacité et à l'appui d'acteurs du volontariat en Afrique, à la suite des conclusions du Sommet Union européenne – Union africaine (UE – UA) de 2017 sur la jeunesse.

D ◦ Groupes de partenaires techniques et financiers « société civile »

Des groupes de partenaires techniques et financiers (PTF) existent d'ores et déjà dans de nombreux pays et présentent une grande utilité. À l'étranger, plusieurs exemples de bonnes pratiques de partenariats entre bailleurs internationaux peuvent être soulignés, à l'instar du groupe de coordination intitulé « small grants meeting » lancé par les États-Unis, qui réunit les bailleurs finançant les OSC au Liban sur de petites enveloppes, ou encore de l'association des pays nordiques en Tanzanie en vue de financer des programmes d'envergure sur les enjeux d'égalité femmes-hommes ou en soutien à des think tanks.

La coordination entre Européens est animée au sein des délégations de l'Union européenne autour de leur point focal « Société civile » et parfois via les Initiatives Equipe Europe, et plus largement dans les groupes de partenaires techniques et financiers société civile.

40. « Aid for Civil society Organisations 2019-2020 », OCDE, juin 2022

41. Site du BMZ « Facts and figures of German development cooperation », 2021

Partie 4

VISION

ET ENJEUX DU PARTENARIAT

Le Document d'orientation stratégique (DOS) « société civile et engagement citoyen » contribue à la mise en œuvre des stratégies en cours du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : Droits humains et développement, Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Innover ensemble, Philanthropie et développement, Stratégie humanitaire de la France. Le MEAE identifie des axes de progression sur les enjeux de jeunesse et droits de l'enfant.

Le DOS prend en compte l'état général de la société civile, mais particulièrement dans ses axes d'intervention les organisations de solidarité internationale, sans exclure la contribution des autres acteurs (humanitaire, coopération culturelle, éducative et scientifique).

L'action diplomatique française œuvre à la réalisation de l'Agenda 2030 aux côtés de la société civile. À cet égard, une société civile renforcée, indépendante et dynamique apparaît comme essentielle à l'accomplissement des ODD comme à l'établissement de sociétés démocratiques et ouvertes.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'attachera à promouvoir, à l'échelon international et avec nos partenaires, un modèle d'interaction entre pouvoirs publics et sociétés civiles reposant sur la confiance, ainsi qu'un **cadre juridique fondé sur les engagements internationaux**. Il s'agira également de **contribuer à la mise en relation de l'ensemble des composantes de la société civile et de favoriser les approches multi-acteurs et les synergies** au service des priorités qu'elles portent conjointement et que l'État partage. **L'apport des échanges de pratiques est bénéfique aux pouvoirs publics**, à l'image de la prise en compte des problématiques de genre et égalité entre les femmes et les hommes poussée par la société civile et appropriée par l'État au travers de la diplomatie féministe.

La préservation des cadres de dialogue est nécessaire pour rester attentif aux évolutions des sociétés civiles dont les mutations actuelles sont importantes et qui contribuent à la promotion des droits humains, la défense de la démocratie, la lutte contre les inégalités et la préservation de la planète.

À terme, l'élaboration des politiques publiques relatives à la solidarité internationale associe plus systématiquement les OSC. Le dialogue et les échanges de pratiques renforcent les capacités de l'État et de ses opérateurs comme celui des OSC. L'influence des acteurs francophones sur la scène internationale est

renforcée. Les pratiques d'engagement citoyen solidaires sont ancrées dans la société française et dans les parcours individuels de carrière. Les passerelles professionnelles entre société civile et institutions publiques sont encouragées et développées, témoignant de la reconnaissance de l'expertise de la première.

Le suivi des indicateurs de mise en œuvre listés ci-dessous sera étudié au cours de réunions annuelles rassemblant l'ensemble des parties prenantes.



Partie 5

AXES STRATÉGIQUES ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE



Promouvoir un environnement favorable pour toutes les composantes de la société civile à travers le monde et en France

On constate une dégradation globale des espaces dévolus à la société civile à travers le monde, incluant notamment le développement des législations restrictives en matière de financements étrangers à destination des OSC, les réductions de facto ou de jure des espaces civiques et la violence croissante envers les OSC et leurs membres. Ceci s'accompagne de

manière générale d'une régression des libertés d'expression, de réunion et d'association. Le maintien et le développement en France de mesures facilitant la générosité du public et les modalités opératoires des OSC sont nécessaires, notamment au travers de la mise en application des recommandations du Haut Conseil à la vie associative (HCVA).

Objectif 1.1 Promouvoir des cadres normatifs favorables à la société civile

Objectif 1.1.1 Appuyer l'adoption ou le maintien de législations nationales favorables au développement des actions de la société civile

Objectif 1.1.2 Encourager la mise en œuvre des normes internationalement reconnues pour un environnement favorable à la société civile

Acteurs et moyens de mise en œuvre

Ambassades et directions géographiques du MEAE

- > Mener des démarches auprès des autorités locales à titre national ou conjointes avec d'autres membres de l'OCDE en s'appuyant sur les recommandations en vigueur, notamment la ligne directrice de l'OCDE portant sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire, adoptée le 6 juillet 2021 par le Comité d'aide au développement ;
- > Intensifier le dialogue avec nos partenaires bilatéraux en vue de promouvoir et développer des cadres communs de défense de l'espace dévolu à la société civile dans le monde ;
- > Promouvoir le rôle des institutions nationales des droits de l'Homme et dialoguer avec ces instances afin qu'elles contribuent au développement d'un espace favorable à la société civile ;
- > Intégrer systématiquement les relations avec les sociétés civiles dans le plan d'action des

ambassadrices et ambassadeurs, en lien avec les feuilles de routes société civile des délégations de l'UE et veiller à ce que les délégations elles-mêmes assurent ce dialogue avec les plateformes et réseaux nationaux.

Représentations permanentes de la France à Bruxelles, auprès des Nations unies, de l'OCDE et des organisations régionales – en lien avec nos partenaires européens

- > Promouvoir des standards de qualité en matière d'aide au développement et d'environnement favorable à la société civile, sur la base des recommandations du groupe de travail du CNDSI sur la restriction de l'espace civique et la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains ;
- > Investir les enceintes d'accréditation de la société civile afin de s'assurer de la légitimité comme de la diversité des OSC représentées ;
- > Œuvrer en lien avec la société civile à l'adoption de résolutions, conventions sur l'environnement favorable à

la société civile et les mécanismes de développement au niveau régional.

Associations de solidarité internationale (ASI)

-> Mener un travail de plaidoyer tant auprès des pays partenaires que dans les enceintes multilatérales, y inclus régionales, sur ces questions.

Indicateurs de performance

- > Nombre de démarches réalisées auprès des autorités locales (sur la base de notes diplomatiques) ;
- > Nombre de plan d'actions d'ambassades faisant de la société civile un acteur central ;
- > Nombre de réunions et de groupes de travail multilatéraux auxquels la France participe sur cet enjeu ;
- > Réalisation d'un MOOC « Environnement favorable » accessible aux OSC.

Objectif 1.2 Faciliter la mise en œuvre des activités menées par les organisations de la société civile

L'État s'emploiera à faciliter les activités des OSC qui répondent à la mission d'intérêt général établie dans leur statut et dont le ministère de l'Intérieur s'assure de l'effectivité.

Objectif 1.2.1 Faciliter la circulation vers la France des acteurs de la société civile

La construction d'une politique de solidarité internationale partenariale s'appuie sur des échanges humains visant à faciliter les transferts de compétences et de connaissances et à favoriser une meilleure connaissance des objectifs respectifs, impliquant par conséquent des échanges de et vers la France.

Objectif 1.2.2 Préserver en France un cadre favorable y inclus fiscal et bancaire compatible avec les exigences en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent (LCB-FT)

Les ASI représentent une part minime de l'écosystème associatif français. Les enjeux spécifiques qu'elles rencontrent méritent d'être mieux pris en compte dans les instances représentatives pertinentes. En France, la fiscalité avantageuse des dons et des legs doit être préservée. Les ASI semblent en revanche confrontées à des difficultés croissantes pour réaliser des transferts bancaires vers certains pays partenaires (par exemple : pays sous sanctions, zones d'opération de groupements terroristes). La mise en œuvre des réglementations LCB-FT par les OSC nécessite un accompagnement méthodologique et financier, pris en charge par l'État.

Acteurs et moyens de mise en œuvre

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (MEAE/DFAE) – réseau consulaire – ministère de l'Intérieur (MININT – visas)

-> Prendre en compte les spécificités des représentants de la société civile et des terrains sur lesquels ils opèrent dans les enjeux de circulation des personnes et mettre en œuvre des mesures adaptées afin de faciliter leur circulation.

Direction générale des finances publiques et Direction générale du Trésor – AFD – MEAE – MININT

- > Préserver les dispositions fiscales favorables à l'activité des OSC ;
- > Mettre à disposition des OSC les moyens appropriés afin qu'elles puissent mettre en œuvre la réglementation LCB-FT ;
- > Favoriser le dialogue entre le secteur bancaire et les OSC afin d'apporter des solutions opérationnelles concrètes aux difficultés d'accès aux services financiers ; Mieux encadrer les transferts non bancaires en monnaie numérique ou par le biais de cagnottes ;
- > Uniformiser les exigences et les procédures de suivi évaluation et de conformité des différents bailleurs français (différents services du groupe AFD, MEAE) en vue

de faciliter la mise en œuvre des projets ;

- > Poursuivre les actions de sensibilisation par les différents services de l'État compétents au risque de détournement à but de financement du terrorisme et aux risques liés à l'action dans un pays sous sanctions pour les organisations amenées à conduire des opérations en zones sensibles.

Représentations permanentes de la France auprès des agences des Nations unies – Banques et fonds multilatéraux

- > Plaider en faveur d'exigences de redevabilité soutenables entre bailleurs.

Services du Premier ministre

- > Tendre vers une meilleure prise en compte des enjeux de solidarité internationale au sein du HCVA.

Indicateurs de performance

- > Production par le HCVA de recommandations sur les enjeux de solidarité internationale ;
- > Nombre d'échanges CIV/MININT sur les questions de circulation des personnes ;
- > Nombre de mobilisation du dispositif « grands événements » pour des événements organisés par des OSC en France.

2 AXE

Soutenir le développement, la structuration et l'initiative des OSC partenaires

Le soutien aux OSC est aussi un appui aux corps intermédiaires qui exercent une fonction essentielle de lien et de relais au sein des sociétés.

Le soutien renforcé aux OSC des pays éligibles à l'APD répond à un enjeu central de consolidation et de promotion des sociétés démocratiques, fortes d'une société civile indépendante, dynamique, inclusive et robuste.

Le renforcement des capacités des ASI françaises vise en outre à garantir la meilleure qualité de service pour les actions de

développement et de solidarité internationale, et à leur permettre de contribuer pleinement au renforcement des acteurs et actrices des pays partenaires.

À ce titre, les financements jouent un rôle crucial car leur nature et les actions financées ont un impact sur les modèles sociaux-économiques des OSC. La question de la surreprésentation des financements projets par rapport aux financements structurels ou de fonctionnement au sein de la communauté des bailleurs mérite d'être étudiée.

Objectif 2.1 Améliorer le financement des écosystèmes de la société civile

Les différents services de l'État et les opérateurs entretiennent un dialogue renforcé et synergique avec les principaux partenaires de mise en œuvre des projets financés par l'État. Les subventions accordées aux OSC font l'objet d'une concertation entre le MEAE et le groupe AFD pour être complémentaires et permettre une réponse globale aux crises (à leurs causes et à leurs conséquences) ainsi que la mise en œuvre des ODD.

Objectif 2.1.1 Affiner la palette d'outils de financement français, privés comme publics, afin de prendre en compte les besoins des OSC et de maximiser l'impact de ces financements

Objectif 2.1.2 Assurer la complémentarité et la continuité des dispositifs de financement visant à accompagner la montée en puissance des ASI, dans le cadre d'un parcours de financement adapté

Acteurs et moyens de mise en œuvre

Direction générale de la mondialisation (MEAE/DGM) – AFD – Expertise France (EF) – Coordination SUD – France volontaires – CFI – RRMA

- > Établir, en concertation avec les ASI, un diagnostic qualité des outils existants et faire des propositions visant à disposer d'une gamme d'outils de financement globale couvrant l'ensemble des types de besoins et des secteurs, en complémentarité des financements privés existants, avec une analyse particulière du financement du droit d'initiative ;
- > Assurer à mi-parcours (2025) une revue des outils.

Ambassades (dont Services de coopération et d'action culturelle – SCAC)

- > Développer le dialogue entre bailleurs et avec les OSC sur les besoins des OSC locales dans l'optique de faire évoluer les outils et méthodes ;
- > Mettre en œuvre des financements visant un impact sur le temps long ;
- > Améliorer la redevabilité sur les projets financés par les postes contribuant au droit d'initiative ;
- > Encourager les pays partenaires à financer les OSC de leur pays (voire les y inciter via nos outils budgétaires) dans le cadre d'un processus inclusif.

AFD – Expertise France (EF)

- > Améliorer la redevabilité sur les projets financés contribuant au droit d'initiative ;
- > Renforcer la place des OSC des pays partenaires et françaises dans les interventions de l'AFD et d'EF (y compris en prêt).

Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

- > Mener un dialogue régulier avec la DG INTPA et la DG NEAR de l'UE sur l'évolution des systèmes de financement des OSC et contribuer aux fonds dédiés permettant la préservation des actions de la société civile.

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie (MEAE/NUOI) – Représentations permanentes de la France dans les instances multilatérales

- > Encourager le recours des fonds et agences à des OSC françaises et francophones.

Indicateurs de performance

- > Nombre de projets passés à l'échelle (transition entre dispositifs de financement) ;
- > Trajectoire en pourcentage de l'APD/OSC visant 11 % de l'APD française en 2027 ;
- > Doublement en volume de l'APD/OSC ;
- > Progression de la part du droit d'initiative dans l'APD/OSC (Sur les 47 % de l'APD/OSC en 2021 ne répondant pas au droit d'initiative, l'État devra mettre en place un

- indicateur permettant de renseigner pour chaque projet, s'il a été financé en réponse à un appel à projet, à une commande publique, ou en réponse à une proposition émanant d'une OSC. À terme, il sera possible de déterminer l'ensemble du champ couvert par le droit d'initiative et d'établir une liste exhaustive des financements répondant à une proposition d'une OSC.) ;
- > Evolution des taux de co-financement du dispositif I-OSC ;
- > Montant des financements européens octroyés aux ASI françaises.

Objectif 2.2 Accompagner le renforcement des capacités des OSC françaises

L'évolution des pratiques et des contraintes nécessite une évolution des méthodes de travail des ASI pour prendre en compte, dans la conception et la mise en œuvre des projets, à la fois les attentes et besoins des bénéficiaires et le contexte local, national et global dans lequel elles interviennent. Les financements accordés aux OSC partenaires doivent accompagner ces tendances de transformation structurelle.

Objectif 2.2.1 Soutenir le renforcement des capacités en lien avec les enjeux et thématiques transversaux (transversalisation de la jeunesse et du genre, approche fondée sur les droits humains, neutralité carbone et environnementale, etc.), renforcement des capacités de redevabilité financière comme d'intervention dans des cadres complexes (sécurité, absence de structures étatiques, etc.), renforcement des capacités de réponse à des appels à projets y compris de manière mutualisée

Objectif 2.2.2 Accompagner la structuration et le renouvellement des OSC françaises dans l'évolution de leur modèle économique et social

Dans le double contexte de la localisation de l'aide, qui impose une adaptation des pratiques, comme de l'évolution des bases militantes, bénévoles et donatrices, le modèle économique et opérationnel des ASI françaises est appelé à se renouveler.

Objectif 2.2.3 Soutenir la progression des moyennes, grandes et très grandes ASI⁴², en termes de plaidoyer, de projection sur la scène internationale et de diversité de financements

Acteurs et moyens de mise en œuvre

AFD – Expertise France (canal expertise de l'Initiative) – MEAE et postes diplomatiques

- > Développer la part de financements soutenant des programmes et du renforcement de structure en complément des financements dédiés à des projets ;
- > Proposer une offre de formation accessible aux, voire co-construite avec les OSC.

Coordination SUD via le FRIO – Réseaux Régionaux Multi-acteurs (RRMA) – F3E

- > Sur la base des financements octroyés par le MEAE et l'AFD, développer l'offre de formation, diversifier les structures accompagnées et les outils proposés.

Bailleurs publics et privés français

- > Mener un dialogue sur la nature des audits pour harmoniser les procédures ou créer un dispositif de reconnaissance des procédures des bailleurs partenaires.

Indicateurs de performance

- > Part des projets de structuration du milieu associatif (SMA) sur le dispositif I-OSC (baseline : moyenne de 20 % par an, ECSI incluse, du montant total du dispositif) ;
- > Montant cumulé des subventions aux RRMA contribuant au renforcement des capacités des OSC implantées sur le territoire ;
- > Nombre d'OSC touchées par les actions de formation et de renforcement des capacités des RRMA ;
- > Nombre d'OSC accompagnées par le FRIO et le F3E (base 2021) ;
- > Nombre de MOOC rendus disponibles par l'État et ses opérateurs ;
- > Budget global des ASI françaises ;
- > Mise en place d'un groupe de travail État-opérateur-OSC pour travailler à l'uniformisation des pratiques d'audit et de suivi-évaluation des projets et des financements structurels accordés aux OSC.

42. Pour la qualification des ASI, se référer à l'étude « Les modèles socio-économiques des associations de solidarité internationale (ASI) françaises 2016-2020, Nouvelle édition de l'étude Argent ASI », Paris, Coordination SUD, Avril 2022

Objectif 2.3 Accompagner le processus de la localisation de l'aide

Objectif 2.3.1 Faciliter l'accès à des financements publics adaptés aux acteurs des PE-APD

Objectif 2.3.2 Développer un accompagnement contextuel adapté

Dans la perspective à terme d'une prise en charge du financement des OSC des PE-APD par les États partenaires, contribuer en lien avec les autres bailleurs

au renforcement des capacités de la société civile du Sud (gestion des organisations, gestion de projets, prise en compte des enjeux transversaux, capacité de plaidoyer et de dialogue avec les autorités nationales dans la perspective d'une participation à l'élaboration des politiques publiques, fonctionnement des mécanismes multilatéraux et multi-acteurs).

Acteurs et moyens de mise en œuvre

Services de la Direction générale de la mondialisation (MEAE/DGM) – CDCS – Postes diplomatiques – Opérateurs

- > Associer les OSC locales aux conseils locaux de développement ;
- > Encourager et faciliter le dialogue entre OSC des pays éligibles à l'APD et les instances nationales et multilatérales ;
- > Participer aux groupes de partenaires techniques et financiers « société civile » ;
- > Créer un indicateur sur l'APD transitant par les OSC des pays éligibles à l'APD à partir des données disponibles en 2022 ;
- > Initier un dialogue avec les partenaires européens pour chiffrer le volume de leur APD contribuant à la localisation de l'aide ;
- > Etudier l'impact des financements des ambassades aux OSC locales et développer des financements adaptés, incluant une part de flexibilité ou de prise en charge des frais de structure.

MEAE – AFD

- > Favoriser l'accès des OSC des pays partenaires de la coopération française à une variété de financements adaptés, incluant des financements structurels ;
- > Soutenir la structuration de la société civile au niveau local, régional et international, y compris les plateformes nationales et régionales d'OSC, afin qu'elles

développent des offres de renforcement de capacités au plus près de leurs bénéficiaires et soient en capacité de peser dans le débat public et la définition non seulement des politiques publiques locales, nationales, européennes etc., mais aussi des agendas des grands bailleurs internationaux publics ou privés ;

- > Encourager dans les projets des ASI françaises une part accrue de rétrocessions et, lorsque cela est pertinent, l'intégration d'activités d'appui et d'apprentissage conjoints ;
- > Assurer une croissance raisonnée de la part du droit d'initiative bénéficiant à des OSC des pays éligibles à l'APD.

Indicateurs de performance

- > Part de l'APD/OSC allouée à des OSC des pays éligibles à l'APD (année de référence 2021, y inclus à travers rétrocessions) ;
- > Nombre de plateformes nationales ou régionales d'OSC des PE-APD bénéficiant de projets d'intérêt général (I-OSC ou PISSCA ou autres) ;
- > Part des projets soutenus qui incluent dans leurs budgets des frais de structure et de renforcement des capacités ;
- > Nombre de conseils locaux de développement associant des OSC locales ;
- > Nombres de dispositifs ouverts aux OSC des PE-APD ;
- > Part des crédits des ambassades alloués aux OSC locales.



Développer des partenariats avec l'ensemble des acteurs de la société civile



L'enrichissement mutuel des différentes composantes de la société civile, par le partage de bonnes pratiques et la multiplication de dynamiques multi-acteurs, s'accompagne du développement de partenariats entre les pouvoirs publics et les OSC dans leur ensemble. Le rôle reconnu des OSC dans la co-construction des politiques publiques contribue à la bonne mise en œuvre des ODD et des priorités de la France partagées par la société civile. L'approche multi-acteurs se décline selon

différents formats. Le partenariat et la coopération s'incarnent par une collaboration entre plusieurs parties autonomes et partageant des objectifs communs, qui s'appuie sur la reconnaissance des compétences de l'autre. La co-construction, quant à elle, est le processus par lequel les différentes parties prenantes s'accordent sur leurs positions en vue de définir des compromis et une vision commune. Elle prend alors forme dans la construction d'un projet commun et de sa mise en œuvre.

Objectif 3.1 Promouvoir l'action de l'ensemble des secteurs des OSC

Objectif 3.1.1 Encourager des dynamiques multi-acteurs entre les différentes composantes de la société civile, y compris avec les jeunes et les mouvements informels, contribuant à la mise en œuvre des priorités de politique étrangère

Objectif 3.1.2 Valoriser les bonnes pratiques en matière d'action internationale de chaque composante de la société civile

Objectif 3.1.3 Faciliter la mise en relation entre les différentes composantes de la société civile et les bailleurs et porteurs d'initiatives

Acteurs et moyens de mise en œuvre

Services de la DGM, dont la DAECT – Opérateurs – Postes diplomatiques

- > Encourager les dynamiques multi-acteurs ;
- > Veiller à ce que les conseils locaux de développement associent l'ensemble des composantes de la société civile (fondations, ESS, etc.) ;
- > Valoriser les bonnes pratiques en matière d'action internationale de chaque composante de la société civile (ASI, ESS, fondations, syndicats, etc.), y inclus la philanthropie et le volontariat ;
- > Faciliter la remontée des pratiques de terrain vers le MEAE et ses opérateurs ;
- > Favoriser les échanges entre experts publics et de la société civile ;
- > Poursuivre le développement du partenariat

avec les RRMA pour favoriser les dynamiques multi-acteurs sur l'ensemble du territoire français.

Indicateurs de performance

- > Nombre de rencontres/conférences co-organisées par des services du ministère et des OSC ;
- > Nombre de réunions avec des OSC traitant avec différents services du ministère et des opérateurs ;
- > Nombre de fondations décidant d'augmenter ou de s'engager dans des projets de développement international ;
- > Nombre d'outils, de programmes et de mécanismes d'appui aux initiatives de coopération au développement portés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire et du commerce équitable ;
- > Nombre de financements de projets multi-acteurs, y inclus FSPI et FSPI-PISCCA.

Objectif 3.2 Renforcer le rôle des OSC dans la co-construction des politiques publiques

Objectif 3.2.1 Conforter le rôle du CND SI dans sa contribution à l'élaboration des politiques du MEAE, y inclus ses travaux de prospective et de réflexion stratégique

Objectif 3.2.2 Encourager la concertation de nos partenaires dans l'élaboration des politiques publiques

Acteurs et moyens de mise en œuvre

CND SI

- > Contribuer à l'élaboration des politiques publiques, y inclus par ses travaux de prospective et de réflexion stratégique à travers ses groupes de travail et ses séances plénières thématiques ;
- > Organiser des réunions du CND SI délocalisées dans les territoires en lien avec les RRMA ;
- > Mener une consultation pilote en ligne sur l'une des stratégies du ministère ouverte à toutes et tous.

MEAE – AFD – Ambassades – ASI françaises et OSC des pays partenaires

- > Décliner, au-delà du CND SI, un cadre et des modalités de dialogue inclusives avec les OSC.

Indicateurs de performance

- > Nombre de publications du CND SI ;
- > Nombre de travaux du CND SI menés avec d'autres instances consultatives ou en lien avec des partenaires extérieurs ;
- > Suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par le CND SI par les administrations concernées.

Objectif 3.3 Faciliter les échanges humains entre les différentes composantes de la société civile, l'administration et le secteur privé

Objectif 3.3.1 Faciliter les mobilités entrantes et sortantes entre OSC et organismes publics impliqués dans la solidarité internationale

Objectif 3.3.2 Développer le mécénat de compétence au service des ASI

Acteurs et moyens de mise en œuvre

Directions des ressources humaines (DRH) du MEAE et des opérateurs – Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) – ASI – Entreprises et structures d'intermédiation du mécénat de compétences – RRMA

- > Contribuer à la phase-pilote permettant le déploiement de fonctionnaires en mécénat de compétences ;
- > Développer des missions de mécénat de compétences auprès des ASI ;

- > Développer le VEC en facilitant l'accès à l'information sur les dispositifs existants, ainsi que l'offre et la demande disponible ;
- > Accompagner les ASI et les entreprises dans la définition et la structuration de leurs besoins ;
- > Favoriser la formation et l'accompagnement des volontaires.

Indicateurs de performance

- > Nombre de représentants d'OSC participant aux sessions de l'Institut des Hautes Etudes Diplomatiques ;
- > Trajectoire du VEC (baseline 2022).



Favoriser l'engagement citoyen

Alors que seuls 9% des Français et des Françaises déclarent savoir ce que sont les ODD (sondage Focus 2030), l'ECSI contribue à faire connaître les enjeux de développement et de solidarité internationale, ainsi que la politique de la France en la matière. En proposant une démarche globale, qui incite chacune et chacun à s'informer, à comprendre et à agir pour le changement, l'ECSI joue un rôle déterminant pour répondre aux grands enjeux contemporains et atteindre les ODD. Les citoyennes et citoyens, au niveau local comme à l'international, doivent être encouragés et confortés dans leur engagement au service de l'intérêt général par le

biais des politiques publiques.

Pour les organisations de volontariat, il s'agit d'être en capacité de répondre à la fois aux sollicitations des partenaires locaux, dont les besoins se sont accrus avec les conséquences de la crise sanitaire, et aux sollicitations d'un nouveau public en quête de sens et qui ne trouve pas d'offres aujourd'hui en raison de leur nombre trop restreint. Le risque est réel que ce public se tourne vers des organismes moins précautionneux qui dérogent aux principes de qualité du volontariat, pouvant entraîner des dérives telles que le « volontourisme »⁴³.

Objectif 4.1 Promouvoir un cadre favorable à l'engagement citoyen à l'international

Objectif 4.1.1 Encourager l'adoption de législations nationales et de cadres nationaux et internationaux promouvant le volontariat national, régional et/ou international

La compréhension et la reconnaissance du volontariat par les États accueillant des volontaires favorisent le développement du volontariat national et international, créant un cadre de partenariat plus réciproque et des conditions plus favorables.

Objectif 4.1.2 Soutenir l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en France et à l'international et renforcer l'engagement des sociétés civiles en faveur de l'interculturalité

L'argumentaire « Renforcer l'engagement citoyen pour la transition écologique, solidaire et démocratique en France et dans le monde à horizon 2030 », publié par le groupe de concertation multi acteurs piloté par l'AFD en 2021, représente un premier cadre de référence. Le MEAE s'appuie sur ce cadre pour son action en faveur de l'ECSI et en fera la promotion dans le dialogue interministériel, ainsi que lors des échanges européens en matière d'ECSI : existence d'une définition concertée construite par les acteurs impliqués, interactions et renforcement mutuel avec l'éducation au développement durable et la citoyenneté mondiale, recensement de priorités sectorielles en réponses aux attentes du partenariat multi-acteur de l'ECSI. L'évaluation (2021-2022) des financements du MEAE et de l'AFD dédiés à l'ECSI recommande différentes pistes d'action pour renforcer l'efficacité et l'impact des

politiques publiques et dispositifs dans ce domaine. Les recommandations pertinentes seront mises en œuvre sur la durée du présent document d'orientation stratégique, notamment la mise en place d'un cadre d'échanges entre ministères concernés.

Objectif 4.1.3 Développer les opportunités de partenariats en France et à l'international et favoriser la coopération avec les pays européens

Au niveau européen, cela passera par une collaboration active avec le Global Education Network Europe (GENE) dont la France est membre. Cette collaboration opérationnelle bénéficiera du consensus et de la dynamique créés par l'adoption le 21 juin 2022 des conclusions du Conseil sur l'éducation au développement durable et à la citoyenneté internationale, sous présidence française du Conseil de l'Union européenne, et le 4 novembre 2022 à Dublin d'une déclaration sur l'éducation mondiale à l'horizon 2050.

France Volontaires a signé plusieurs accords de coopération avec des ministères de pays partenaires chargés de l'engagement citoyen afin de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes, les mobilités croisées et la reconnaissance du volontariat. Une coordination renforcée avec les postes diplomatiques pourrait permettre une meilleure prise en compte du volontariat international dans les projets et politiques publiques de coopération bilatérale et régionale, ainsi qu'en appui aux agences nationales.

43. France Volontaires, Rapport « Lutte contre le volontourisme : une démarche collective pour un volontariat responsable », juillet 2022

Acteurs et moyens de mise en œuvre

MEAE/DRH – Direction de la communication et de la Presse (MEAE/DPC)

-> Poursuivre les interventions auprès du grand public, notamment dans les régions (universités, écoles du primaire au supérieur, ONG, etc.).

DGM/CIV – Postes diplomatiques – France Volontaires et ses membres – Agence du service civique

-> Sensibiliser les États partenaires à l'apport du volontariat comme levier de développement.

CFI

-> Soutenir les acteurs de l'information numérique, favoriser l'éducation aux médias pour une citoyenneté active et lucide, accompagner le développement de réseaux professionnels de journalistes.

MEAE – AFD – MENJ/DJEPVA et ses services déconcentrés (DRAJES) – RRMA et associations agréées Jeunesse / Education populaire

-> Intensifier le soutien aux acteurs associatifs de l'ECSI, à leur structuration et à leurs initiatives ;
-> Développer les projets d'ECSI dans les territoires ;
-> Renforcer la participation des publics les plus éloignés de la solidarité et de la mobilité internationales aux programmes ECSI.

MENJ, Direction générale de l'enseignement scolaire – AFD

-> Faire connaître et valoriser des projets pédagogiques qui participent à l'ECSI dans le cadre de l'enseignement scolaire (éducation au développement durable, éducation à la citoyenneté).

OFAJ (Fonds citoyen et programmes tri-nationaux de l'OFAJ) – OFQJ

-> Soutenir des projets d'échanges interculturels s'appuyant sur les expériences franco-allemande et franco-québécoise et s'ouvrant à des pays tiers.

Indicateurs de performance

- > Nombre d'actions « Le Quai hors les murs » ;
- > Nombre de participants à l'Académie diplomatique d'été ;
- > Part des projets d'ECSI dans le dispositif I-OSC ;
- > Part des projets ISI et JSI-VVSI bénéficiant à des publics éloignés des mobilités ;
- > Nombre d'accords bilatéraux sur le volontariat ;
- > Contribution aux exercices de redevabilité GENE sur la mise en œuvre de la Déclaration de Dublin ;
- > Nombre de ressortissants de PE-APD ayant participé à des programmes tri-nationaux de l'OFAJ et de l'OFQJ.



© Freepik

Action de volontaires pour la préservation de l'environnement

Objectif 4.2 Développer les programmes de volontariat

Objectif 4.2.1 Favoriser les passerelles entre engagements informels et accès aux dispositifs de volontariat

Objectif 4.2.2 Développer quantitativement et qualitativement le VIES dans toute sa diversité, y compris dans sa dimension réciproque

Objectif 4.2.3 Promouvoir la complémentarité des dispositifs existants au niveau national, européen et

international pour faciliter des parcours d'engagement tout au long de la vie

Objectif 4.2.4 Consolider le cadre qualité en développant des standards de référence pour le VIES

Objectif 4.2.5 Etablir une charte de qualité du volontariat en ligne et les standards afférents afin d'accompagner et tenir compte de cette pratique

Acteurs et moyens de mise en œuvre

France Volontaires et ses membres – Agence du service civique – FONJEP et leurs ministères de tutelle

- > Mobiliser les différents dispositifs confondus, en veillant à la qualité des offres proposées ;
- > Faciliter les transitions et la complémentarité entre les différents dispositifs ;
- > Mettre en œuvre des programmes de volontariat répondant aux priorités sectorielles de la France (écosystèmes civiques, adaptation au changement climatique) et aux attentes exprimées par les jeunes.

Associations agréées VSI et agréées service civique et associations partenaires des dispositifs de jeunesse et de solidarité internationale

- > Renforcer la dimension réciproque des missions de volontariat.

Acteurs du VEC, du congé de solidarité internationale et du congé solidaire

- > Déployer le volontariat de compétences aux missions en faveur de la solidarité internationale.

Indicateurs de performance

- > Nombre de volontaires engagés dans les programmes de France Volontaires ;
- > Nombre de volontaires déployés par dispositif (année de référence 2021) ;
- > Nombre de volontaires internationaux accueillis en France par dispositif (réciprocité) ;
- > Mise en place de sessions d'évaluation des offres proposées.

Objectif 4.3 Valoriser l'expérience de volontariat

Objectif 4.3.1 Assurer une meilleure visibilité et reconnaissance de l'expérience acquise, notamment dans les parcours d'étude et de carrière

Objectif 4.3.2 Inclure l'engagement citoyen à l'international dans les parcours professionnels

Acteurs et moyens de mise en œuvre

MENJ et ses opérateurs – ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Universités – ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion – Pôle Emploi

- > Faciliter l'insertion socio-professionnelle des volontaires et la reconnaissance des compétences acquises.

Indicateurs de performance

- > Nombre de partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur et des acteurs de l'emploi et de l'insertion ;
- > Pourcentage de volontaires insérés sur le marché du travail, en formation ou poursuivant un engagement (local ou international) jusqu'à un an après la fin de leur mission.

5
AXE

Renforcer la présence et la voix des OSC, en particulier de langue française, sur la scène internationale

Les OSC françaises et celles issues de l'espace francophone sont malheureusement peu présentes ou peu actives dans les instances multilatérales, bien qu'elles investissent les grandes coalitions sectorielles de la société civile. Leur voix est encore trop peu entendue, sauf à ce qu'elles siègent dans les instances de gouvernance des enceintes multilatérales, à l'instar du Fonds Mondial de lutte contre le sida,

la tuberculose et le paludisme. En outre, les activités de plaidoyer des OSC françaises / issues de l'espace francophone sur la scène internationale gagneraient à être renforcées, alors que leur expertise dans de nombreux domaines, notamment la santé ou la lutte contre la peine de mort, est unanimement reconnue. Enfin, les coalitions d'acteurs francophones méritent d'être soutenues.

Objectif 5.1 Renforcer la place des OSC francophones et de leurs plateformes et réseaux sur la scène internationale

Objectif 5.1.1 Améliorer la place de la société civile dans les instances multilatérales

Une meilleure prise en compte des positions portées par les organisations de la société civile dans les politiques promues à l'échelle multilatérale ne peut que renforcer la complémentarité des actions menées aux niveaux local, national et régional par les autorités publiques et les OSC. Une société civile davantage concertée à l'échelle multilatérale participe de la bonne mise en œuvre des ODD.

Objectif 5.1.2 Améliorer la qualité des dialogues avec la société civile dans les enceintes internationales

Acteurs et moyens de mise en œuvre

Représentations permanentes de la France dans les instances multilatérales –MEAE/NUOI

- > Encourager, lorsqu'ils n'existent pas, la création de groupes dédiés à la consultation avec les organisations de la société civile au sein des organes des OI en s'inspirant de méthodes innovantes de participation (à l'instar de la délibération, cf. travaux de l'OCDE) ;
- > Accompagner la nomination d'OSC françaises et de langue française/issus de l'espace francophone au sein de tels groupes de concertation ;
- > Encourager les OSC francophones à investir le champ multilatéral.

Indicateurs de performance

- > Nombre de réunions de consultation avec les OSC, notamment françaises et de langue française/issus de l'espace francophone, organisées par les représentations permanentes françaises ou à leur initiative ;
- > Nombre d'OI dont la gouvernance inclut la société civile ;
- > Nombre d'OSC françaises et de langue française/issus de l'espace francophone impliquées dans des groupes de dialogue dédiés à la société civile à l'échelle multilatérale ;
- > Nombre d'OSC participant aux délégations françaises dans des événements internationaux où la valeur ajoutée des OSC est incontournable.

Objectif 5.2 Renforcer la voix des OSC de langue française/ issues de l'espace francophone sur la scène internationale

Objectif 5.2.1 Valoriser l'expertise des sociétés civiles françaises et de langue française/ issues de l'espace francophone, en particulier de leurs jeunes leaders, dans les instances multilatérales ou multi-acteurs sectorielles

L'expertise des OSC francophones sur la scène internationale se fait entendre au travers de réseaux d'ONG (notamment anglo-saxonnes). Or elles gagneraient à être davantage entendues à titre plus individuel.

Le manque de visibilité de nombreuses OSC de langue française au sein des OI peut s'expliquer par un manque d'accès à l'information et aux enceintes multilatérales,

par les frais induits par l'accréditation et des financements insuffisants, mais surtout par la barrière de la langue, de nombreuses enceintes utilisant uniquement l'anglais pour langue de travail.

Objectif 5.2.2 Encourager les partenariats entre acteurs de la société civile de langue française/ issue de l'espace francophone et appuyer leur structuration

Le développement de synergies avec les partenaires francophones du Nord et du Sud et l'accroissement des échanges et mobilités entre jeunes francophones pourraient être bénéfiques.

Acteurs et moyens de mise en œuvre

Opérateurs – Représentations permanentes de la France dans les instances multilatérales, y inclus l'OIF et sa conférence des OING – Partenariat avec les agences des Nations unies

- > Accompagner l'accréditation des OSC de langue française dans les instances multilatérales ;
- > Encourager dans toutes les enceintes l'organisation de réunions multilingues ;
- > Lorsque cela est approprié (événements parallèles principalement), apporter un soutien financier pour la traduction et l'interprétation des événements organisés par les OSC.

France Volontaires – AFD – Coopération avec l'UE et les partenaires européens – OFQJ

- > Poursuivre le développement des programmes d'échanges et de mobilités entre jeunes francophones ;
- > Accompagner le travail de structuration des OSC de langue française/ issues de l'espace francophone, éventuellement en lien avec l'OIF ;
- > Encourager les projets de structuration du milieu

associatif disposant d'une composante de plaidoyer international, tant pour les OSC françaises que francophones.

Postes diplomatiques – Directions géographiques du MEAE

- > Favoriser la participation de la société civile dans les organisations régionales.

Coordination SUD

- > Encourager les OSC françaises et francophones à mener davantage d'actions de plaidoyer auprès des institutions européennes, y inclus au sein de coalitions européennes d'OSC.

Indicateurs de performance

- > Nombre d'OSC francophones accréditées dans les instances multilatérales ;
- > Nombre d'OSC francophones consultées en amont des assemblées multilatérales ;
- > Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un programme de mobilité à dimension francophonie.

Annexes

1. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAP	Aide alimentaire programmée	CSUD	Coordination SUD
ACF	Action Contre la Faim	C2A	Commission Agriculture et Alimentation
AFD	Agence Française de Développement	DAECT	Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
AKDN	Aga Khan Development Network	DDD/ CLEN	Direction du développement durable / Sous-direction de l'environnement et du climat
APCC	Appel à projets crise et sortie de crise	DDD/ HUMA	Direction du développement durable / Sous-direction du développement humain
APD	Aide publique au développement	DFAE	Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire
APD/OSC	Aide publique au développement aux et transitant par les organisations de la société civile	DG INTPA	Directorate-Generale for International Partnerships
ASI	Association de solidarité internationale	DG NEAR	Directorate-Generale for Neighbourhood and Enlargement Negotiations
BMZ	Ministère allemand de la Coopération économique et du Développement	DGAFP	Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique
CAD	Comité d'aide au développement	DGM	Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
CADHP	Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples	DGM/ CIV	Délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse
CAPS	Centre d'analyse, de prévision et de stratégie	DGP	Direction générale des affaires politiques et de sécurité
CDCS	Centre de crise et de soutien	DGT	Direction générale du Trésor
CFI	Canal France International	DOS	Document d'orientation stratégique
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale	DRAJES	Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
CLD	Conseil local de développement	DRH	Direction des ressources humaines
CNDSI	Conseil national du développement et de la solidarité internationale	ECSI	Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale
CNH	Conférence nationale humanitaire	EF	Expertise France
COCAC	Conseiller de coopération et d'action culturelle	ESS	Economie sociale et solidaire
COHS	Centre des opérations humanitaires et de stabilisation		
CRID	Centre de Recherche et d'Information pour le Développement		

FAMOC	Fonds d'Appui Aux Moteurs du Changement
FFEM	Fonds Français pour l'environnement mondial
FIACAT	Fédération internationale des Actions des chrétiens pour l'abolition de la torture
FID	Fonds d'innovation pour le développement
FIDH	Fédération internationale pour les droits humains
FISONG	Facilité d'Innovation Sectorielle pour les ONG
FMM	Forum des Mondes Méditerranéens
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
FRIO	Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel
FSOF	Fonds de soutien aux organisations féministes
FSPI	Fonds de solidarité pour les projets innovants
FUH	Fonds d'urgence humanitaire
F3E	Réseau apprenant d'acteurs de la solidarité (Evaluer-Echanger-Eclairer)
GCH	Groupe de concertation humanitaire
GENE	Global Education Network Europe
GISA	Groupe Interministériel de la Sécurité Alimentaire
GT	Groupe de travail
HCVA	Haut Conseil à la vie associative
HI	Handicap International / Humanité et Inclusion
I-OSC	Initiatives-OSC
ISI	Initiative en faveur de la solidarité internationale
JSI/VVV-SI	Jeunesse et Ville/Vie/Vacances – Solidarité Internationale
LCB-FT	Lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent
LPDSLIM	Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

MDM	Médecins du monde
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MENJ	Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse
MININT	Ministère de l'Intérieur
MSF	Médecins sans Frontières
MTE	Ministère de la Transition écologique
NDICI	Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument – Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale
NSAF	Nouveau Sommet Afrique-France
NUOI/H	Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie / Sous-direction des droits de l'Homme et des affaires humanitaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFAJ	Office franco-allemand pour la jeunesse
OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse
OI	Organisation Internationale
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OSC	Organisation de la société civile
OSIM	Organisations de solidarité issues des migrations
PAGOF	Programme d'appui au gouvernement ouvert francophone
PAMOC	Projet d'appui à la mobilisation des ONG françaises sur le climat
PDH	Plateforme des droits de l'Homme
PE-APD	Pays éligibles à l'aide publique au développement
PFUE	Présidence française du Conseil de l'Union européenne
PIB	Produit intérieur brut
PIPA	Programme d'invitation des personnalités d'avenir

Annexes

PISCCA	Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs	RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
PPI	Programme de petites initiatives	SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
PRA/ OSIM	Programme d'Appui aux projets des organisations de solidarité issues des migrations	SMA	Structuration du milieu associatif
PSEA	Protection contre l'exploitation et les abus sexuels	UA	Union africaine
PSEAU	Programme Solidarité Eau	UE	Union européenne
PTF	Partenaires techniques et financiers	URD	Urgence – Réhabilitation – Développement
RAC	Réseau Action Climat	VEC	Volontariat d'échange et de compétence
RRMA	Réseaux régionaux multi-acteurs	VIES	Volontariat international d'échange et de solidarité
		VSI	Volontariat de solidarité internationale

2.

LISTE DES ENCEINTES DE CONCERTATIONS SECTORIELLES RÉGULIÈRES AVEC LES OSC

- Groupe de suivi de la stratégie « Innover ensemble » réunissant les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS)
- Groupe de suivi de la stratégie « Philanthropie et développement » réunissant les fondations
- Groupe de suivi de la stratégie « Droits humains et développement »
- Plateforme des acteurs français de la coopération juridique et judiciaire à l'international
- Groupe « santé mondiale »
- Groupe Interministériel de la Sécurité Alimentaire (GISA)
- Plateforme RSE (*chargée de formuler des recommandations sur les questions sociales, environnementales et de gouvernance soulevées par la responsabilité sociétale des entreprises*)
- Point de contact national (PCN) de l'OCDE
- Groupe Ambassadeur pour le climat / Réseau Action Climat (RAC)
- Christchurch Call Advisory Network (*lutte contre la diffusion des contenus terroristes en ligne*)
- Appel à l'action pour les droits de l'enfant dans l'environnement numérique
- Groupe de concertation humanitaire (GCH)

© MEAE 2023

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement
et du développement international

Délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse

27 rue de la Convention – 75732 Paris Cedex 15

secretariat.dgm-civ@diplomatie.gouv.fr

Impression : Service de reprographie du MEAE - DIL



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation
pour la société civile,
l'engagement citoyen
et la jeunesse